

---

# Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Neuchâtel 2020

---



2020

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>Aperçu.....</b>	<b>8</b>
<b>2.1</b>	<b>Infractions selon la loi.....</b>	<b>8</b>
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi .....	8
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi .....	9
<b>2.2</b>	<b>Infractions du Code pénal (CP) .....</b>	<b>10</b>
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP) .....	10
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	11
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	12
<b>2.3</b>	<b>Infractions selon la répartition géographique .....</b>	<b>13</b>
2.3.1	Code pénal (CP).....	13
2.3.1.1	Fréquence (‰) par région .....	13
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par région.....	14
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune .....	14
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune .....	15
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	16
2.3.2.1	Fréquence (‰) par région .....	16
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par région.....	17
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune .....	17
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune .....	18
2.3.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	19
2.3.3.1	Fréquence (‰) par région .....	19
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par région.....	20
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune .....	20
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	21
<b>2.4</b>	<b>Prévenus selon la loi .....</b>	<b>22</b>
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe .....	22
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi.....	22
2.4.2.1	Code pénal (CP).....	22
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	23
2.4.2.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	23
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour).....	24
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour .....	25
2.4.4.1	Code pénal (CP).....	25
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	26
2.4.4.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	26
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu .....	27
2.4.5.1	Code pénal (CP).....	27
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	27
2.4.5.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	28
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP).....	28

<b>3</b>	<b>Partie détaillée.....</b>	<b>29</b>
<b>3.1</b>	<b>Infractions de violence.....</b>	<b>29</b>
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence .....	29
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions .....	30
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	31
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé .....	31
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées .....	31
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	32
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives .....	32
3.1.4.2	Lésions corporelles graves .....	32
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité.....	33
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe.....	34
<b>3.2</b>	<b>Violences domestiques.....</b>	<b>35</b>
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	35
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	36
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu .....	37
<b>3.3</b>	<b>Infractions contre l'intégrité sexuelle.....</b>	<b>38</b>
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction .....	38
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions .....	38
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	39
<b>3.4</b>	<b>Infractions contre le patrimoine.....</b>	<b>40</b>
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction .....	40
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions .....	41
<b>3.5</b>	<b>Brigandage.....</b>	<b>42</b>
3.5.1	Brigandage selon l'instrument .....	42
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions .....	42
<b>3.6</b>	<b>Vol.....</b>	<b>43</b>
3.6.1	Répartition selon le type de vol .....	43
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions .....	43
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit .....	44
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé .....	44
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées .....	45
<b>3.7</b>	<b>Vol de véhicule.....</b>	<b>46</b>
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	46
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions .....	46
<b>3.8</b>	<b>Dommmages à la propriété.....</b>	<b>47</b>
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte .....	47
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions .....	47

<b>3.9</b>	<b>Loi sur les stupéfiants (LStup)</b> .....	<b>48</b>
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	48
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions.....	49
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction.....	50
3.9.3.1	Consommation par substances.....	50
3.9.3.2	Trafic par substances.....	51
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus.....	51
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	51
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	52
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	52
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution.....	53
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances.....	54
<b>3.10</b>	<b>Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)</b> .....	<b>55</b>
3.10.1	Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction.....	55
3.10.2	Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions.....	56
<b>4</b>	<b>Évolution</b> .....	<b>57</b>
<b>4.1</b>	<b>Tableaux</b> .....	<b>57</b>
4.1.1	Infractions selon la loi.....	57
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	58
4.1.3	Code pénal: infractions par région.....	59
4.1.4	Code pénal: infractions par commune.....	60
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	61
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par région.....	61
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune.....	62
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration.....	63
4.1.9	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par région.....	64
4.1.10	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune.....	65
4.1.11	Infractions de violence.....	66
4.1.12	Infractions de violence domestique.....	67
4.1.13	Infractions contre le patrimoine.....	68
<b>4.2</b>	<b>Graphiques</b> .....	<b>69</b>
4.2.1	Infractions selon la loi.....	69
4.2.2	Code pénal: sélection de titres.....	70
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle.....	70
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	71
4.2.5	Infractions contre le patrimoine.....	71
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	72
<b>5</b>	<b>Suppléments cantonaux en fonction des besoins</b> .....	<b>73</b>
<b>5.1</b>	<b>Événements cantonaux</b> .....	<b>73</b>

<b>6</b>	<b>Glossaire méthodologique</b> .....	<b>74</b>
<b>6.1</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>74</b>
<b>6.2</b>	<b>Définitions</b> .....	<b>74</b>
6.2.1	Le cas/l'affaire.....	74
6.2.2	L'infraction.....	74
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue .....	74
6.2.4	La personne lésée .....	74
6.2.5	La population résidante permanente .....	74
6.2.6	Etat des communes .....	75
<b>6.3</b>	<b>Principes d'exploitation des données</b> .....	<b>75</b>
6.3.1	Statistique de sortie .....	75
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	75
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	75
<b>6.4</b>	<b>Chiffres clés</b> .....	<b>75</b>
6.4.1	Chiffres absolus .....	75
6.4.2	Chiffres relatifs.....	75
6.4.3	Graphiques .....	76
<b>7</b>	<b>Index des tableaux</b> .....	<b>77</b>
<b>8</b>	<b>Index des figures</b> .....	<b>78</b>

# 1 Introduction

En 2020, la statistique policière de la criminalité a recensé, à Neuchâtel, au total 8524 affaires (8507 en 2019, +0.2%) comportant 14520 infractions, (14063 en 2019, +3.25%) si l'on tient compte de toutes les lois. Le nombre d'infractions au code pénal enregistrées en 2020 est semblable à celui de l'année précédente, soit 11325 contre 11365 en 2019. Cela correspond à une infraction pénale toutes les 46 minutes. Le taux d'infractions au code pénal est de 64 pour 1000 habitants à Neuchâtel (64 en 2019) contre 49 en moyenne Suisse (51 en 2019).

Sur l'ensemble des infractions, 83.1% concernent le code pénal (80.6% au niveau Suisse), 11.4% la loi sur les stupéfiants (13.1% au niveau Suisse), 5.4% la loi sur les étrangers et l'intégration (6.3% au niveau Suisse). Ne sont pas comprises dans ces chiffres les infractions à des lois cantonales, lois fédérales annexes ou à la loi sur la circulation routière (LCR).

## Taux d'élucidation

Le taux d'élucidation des infractions au code pénal reste élevé à Neuchâtel (46.8%) et supérieur au taux d'élucidation moyen suisse (41.8%).

Le taux d'élucidation des infractions de violence est de 88% à Neuchâtel contre 86.9% en moyenne nationale. Pour les autres types d'infractions du code pénal, on observe de grandes disparités des taux d'élucidation. Ces différences sont liées d'une part aux priorités qui président à l'action policière, et d'autre part, aux circonstances des infractions. Dans le domaine des infractions contre le patrimoine par exemple, le taux d'élucidation est fortement influencé par les vols et les dommages à la propriété, qui sont nombreux, ce qui a pour effet de tirer vers le bas le taux d'élucidation des infractions dans ce domaine, soit 32.8% (25.9% au niveau Suisse). Le taux d'élucidation est proche de 100% pour les infractions à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers, car la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôles de la police.

Le taux d'élucidation des vols par effraction est de 22.8% à Neuchâtel, contre 18.9% en moyenne nationale.

## Personnes prévenues

44.6% des 2715 prévenus d'infractions (2516 en 2019) au code pénal enregistrés par la police ont moins de 30 ans, alors qu'ils représentent environ 1/3 de la population. 12.8% des prévenus sont mineurs (10.3% en 2019), 19.5% sont des femmes (22% en 2019).

Au total, 349 mineurs (260 en 2019, 241 en 2018) ont été dénoncés par la police neuchâteloise pour avoir commis au moins une infraction au code pénal. Hormis quelques exceptions significatives, les mineurs sont enregistrés le plus souvent pour des infractions de moindre importance, telles que dommages à la propriété, vol à l'étalage ou voies de fait.

50% des adultes prévenus d'infractions au code pénal (49% des mineurs) ont commis au moins 2 infractions et 2.2% (4.8% des mineurs) en ont commis plus de 10, à savoir 52 adultes (dont 20 Suisses) et 17 mineurs (dont 7 Suisses), auteurs que l'on peut considérer comme pénalement prolifiques et à caractère sériel.

Les prévenus de nationalité étrangère sont répartis selon leur statut de séjour. Il est important de faire une distinction selon les lois et même selon les infractions. Pour les infractions au code pénal, la part des prévenus étrangers à Neuchâtel (53%) (51% en 2019) est légèrement supérieure qu'au niveau Suisse (50%) (52% en 2019). La part démographique des étrangers dans la population résidente permanente est de 25.1% en 2020 (24.8% au niveau Suisse).

On constate que 77% des prévenus du canton de Neuchâtel (82% en Suisse) sont des résidents permanents (de nationalité suisse ou titulaire d'un permis d'établissement). Les non-résidents (permis G et L, NEM, illégaux, etc.) représentent 21% des auteurs (14% en Suisse) et les requérants d'asile 3% (4% en Suisse).

Pour les infractions au CP, le nombre de prévenus est en hausse chez les Suisses (+3.5% ; +44 prévenus) et chez les étrangers résidents (+3.8% ; +30 prévenus).

Les prévenus issus du domaine de l'asile sont en hausse en 2020, soit +12.1% (+8 prévenus).

Les prévenus n'appartenant ni à la population résidente permanente, ni au domaine de l'asile, sont en augmentation de 26.3% (+117) par rapport à 2019.

A Neuchâtel, les six nationalités étrangères comptant le plus d'auteurs d'infractions au code pénal sont, dans l'ordre, algérienne (15.7% des auteurs étrangers), portugaise (15.2%), française (13.6%), marocaine (7.6%), italienne (7.1%), espagnole (3.5%). Pour les nationalités de l'Union européenne, la répartition des prévenus correspond essentiellement à l'importance de leur communauté dans la population suisse.

### **Infractions de violence et contre l'intégrité sexuelle**

Au chapitre des violences graves (homicides, lésions corporelles graves, viols et actes de brigandage selon l'art. 140 al. 4) Neuchâtel enregistre 37 infractions graves (52 en 2019).

Pour la troisième année consécutive, aucun homicide n'est à relever pour 2020 et plus de 94% des infractions de violence grave sont élucidées.

Les violences d'intensité moyenne sont en hausse de 8%. Néanmoins, certains types d'infractions sont en baisse, comme les lésions corporelles simples et la séquestration/enlèvement.

Pour la troisième année consécutive, les actes d'ordre sexuel avec des enfants sont en baisse, soit 57 (60 en 2019, 69 en 2018).

### **Infractions contre le patrimoine et cybercriminalité**

Les infractions contre le patrimoine représentent de loin la plus grande partie des infractions du code pénal enregistrées par la police (66.8% pour Neuchâtel et 65.2% en Suisse). Elles se situent au même niveau qu'en 2019.

La moitié des infractions contre le patrimoine sont des vols et on constate une très légère diminution du total de ceux-ci en 2020. Les infractions au patrimoine montrent globalement une tendance à la baisse selon leurs spécificités, comme les vols simples (-18%), les vols par effraction (-14%), les vols à la tire (-19%). Cependant, certains type d'infractions sont en hausse, comme les vols à l'étalage (+18%), les vols à l'arraché (+133%), les vols à l'astuce (+34%) et les vols dans les véhicules (+27%)

En ce qui concerne la criminalité numérique, le nombre d'infractions a augmenté significativement entre 2019 et 2020, passant à 459 (299). Cette hausse est imputable à une croissance du phénomène lui-même, mais aussi à de meilleures capacités d'enregistrement par la police. 70% de ces infractions sont des cyber-escroqueries, dont le mode opératoire principal consiste à usurper une identité et abuser des systèmes de paiement en ligne. Près de 50% de ces infractions ont été résolues en 2020 par la PONE, alors que pour l'ensemble de la cybercriminalité, le taux d'élucidation s'établit à 27%. Ce taux est supérieur aux attentes compte-tenu du caractère international de la cybercriminalité et des mesures mises en œuvre par les auteurs pour se dissimuler.

### **Loi sur les stupéfiants**

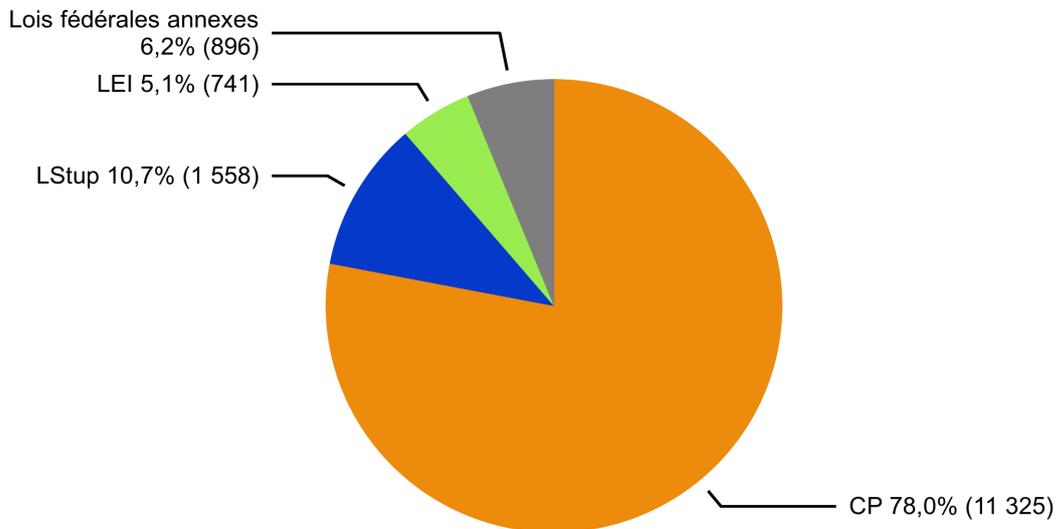
1558 infractions contre la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées (1666 en 2019). La baisse des dénonciations s'explique en grande partie par les mesures prises durant la pandémie ce printemps et la fermeture complète des établissements publics, dont certains servent de lieux de rencontres et de petits trafics pour les toxicomanes. La visibilité du trafic de rue a diminué durant la même période, rendant les interventions policières plus complexes et plus rares. Les stupéfiants les plus consommés restent les produits stimulants, telles que la cocaïne et la méthamphétamine, ainsi que les produits cannabiques. Le marché de l'héroïne est resté stable. En 2020, des actions d'envergure ont été menées dans le milieu des trafiquants de cocaïne maghrébins et dans les réseaux albanais actifs dans l'héroïne. Nous n'avons constaté aucune scène de consommation ouverte dans notre territoire, mais des actions régulières ont été menées dans certaines places publiques fréquentées par la population toxicomane.

## 2 Aperçu

### 2.1 Infractions selon la loi

#### 2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

##### Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

**Figure 1:** Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 896 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2020. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

## 2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

### Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2019		2020		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Code pénal (CP)	11 365	41,3%	11 325	46,8%	0%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 666	99,4%	1 558	99,9%	-6%
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	552	100,0%	741	100,0%	34%
Autres lois fédérales annexes	480	99,0%	896	99,2%	87%

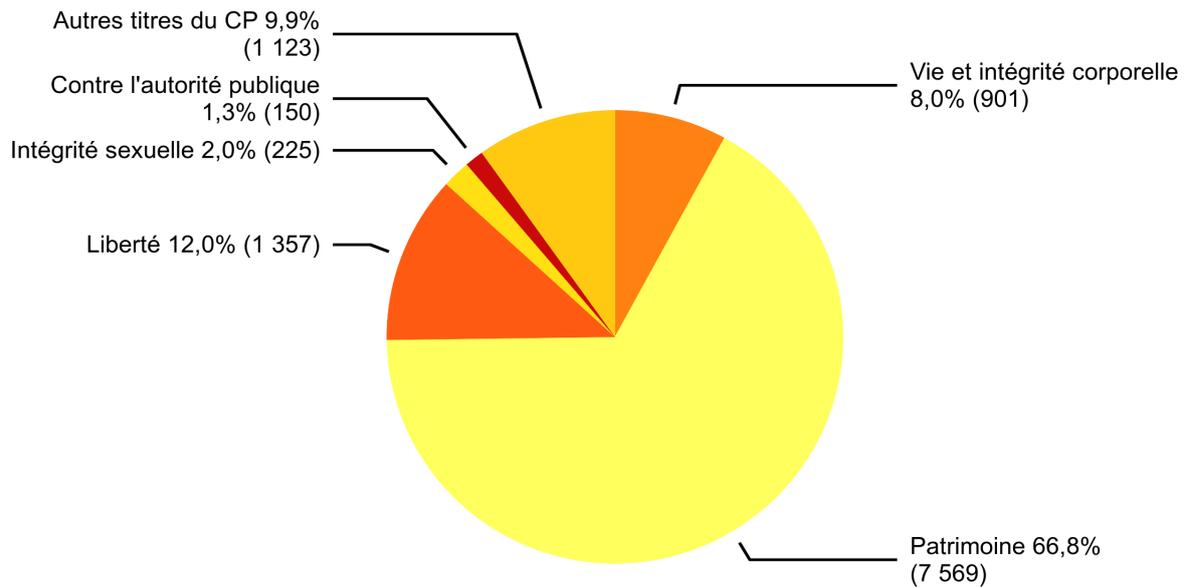
© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 1:** Élucidations et évolution des infractions selon la loi

## 2.2 Infractions du Code pénal (CP)

### 2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

#### Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

**Figure 2:** Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

## 2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

### Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

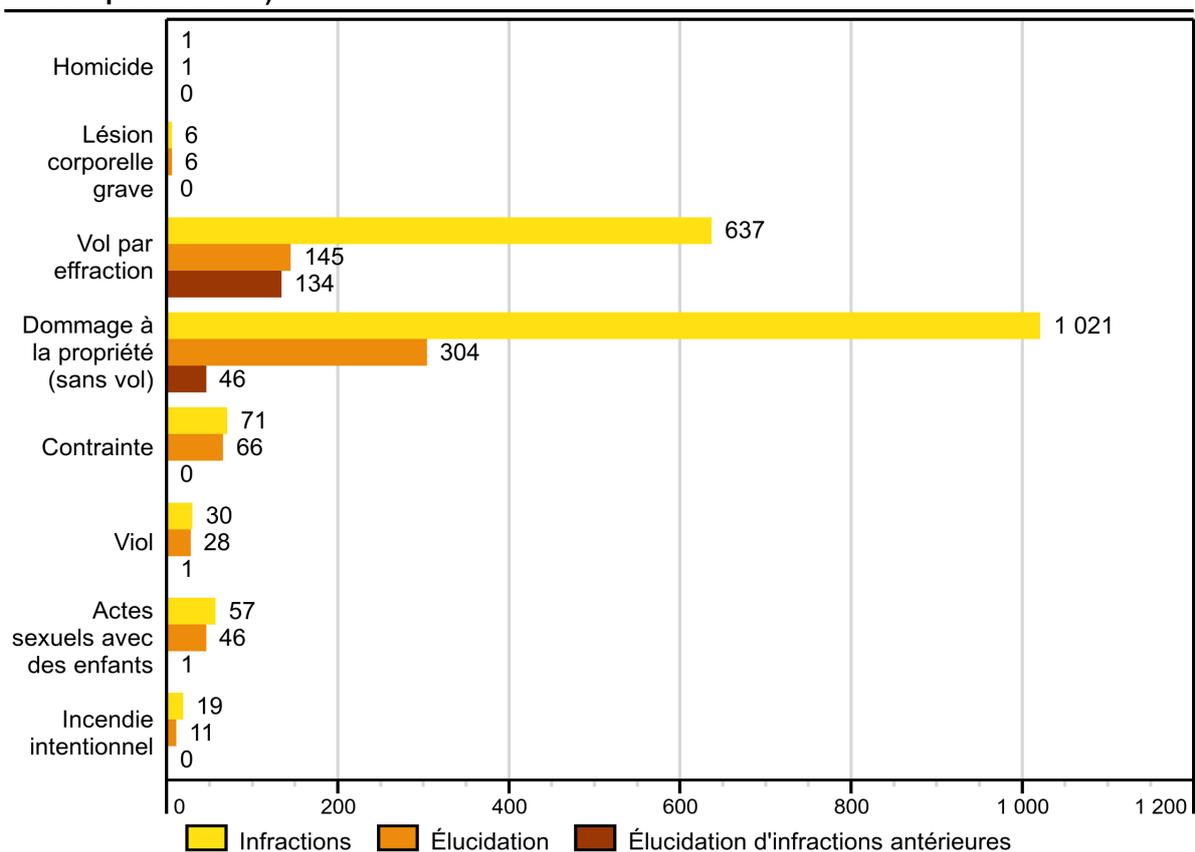
	2019		2020		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
<b>Total général du Code pénal</b>	<b>11 365</b>	<b>41,3%</b>	<b>11 325</b>	<b>46,8%</b>	<b>0%</b>
<b>Total vie et intégrité corporelle</b>	<b>871</b>	<b>90,9%</b>	<b>901</b>	<b>91,7%</b>	<b>3%</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	–	0	–	0%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	6	100,0%	1	100,0%	-83%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	10	80,0%	6	100,0%	-40%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	217	88,5%	208	88,0%	-4%
<b>Total patrimoine</b>	<b>7 557</b>	<b>26,4%</b>	<b>7 569</b>	<b>32,8%</b>	<b>0%</b>
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	3 795	25,3%	3 742	32,3%	-1%
dont vol par effraction	744	13,4%	637	22,8%	-14%
dont vol à l'arrachée	33	21,2%	77	48,1%	133%
Vol de véhicule (Art. 139)	703	11,7%	601	10,6%	-15%
Brigandage (Art. 140)	54	55,6%	65	58,5%	20%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 043	27,5%	1 021	29,8%	-2%
Escroquerie (Art. 146)	303	29,7%	367	33,8%	21%
Extorsion et chantage (Art. 156)	22	18,2%	36	25,0%	64%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	114	99,1%	132	98,5%	16%
<b>Total honneur, domaine secret ou privé</b>	<b>633</b>	<b>93,8%</b>	<b>678</b>	<b>93,2%</b>	<b>7%</b>
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	79	88,6%	97	86,6%	23%
<b>Total liberté</b>	<b>1 452</b>	<b>36,8%</b>	<b>1 357</b>	<b>45,0%</b>	<b>-7%</b>
Menaces (Art. 180)	96	83,3%	98	85,7%	2%
Contrainte (Art. 181)	55	96,4%	71	93,0%	29%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	3	33,3%	1	0,0%	-67%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	17	88,2%	12	83,3%	-29%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	142	88,0%	121	81,8%	-15%
<b>Total intégrité sexuelle</b>	<b>207</b>	<b>89,9%</b>	<b>225</b>	<b>87,6%</b>	<b>9%</b>
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	60	96,7%	57	80,7%	-5%
Viol (Art. 190)	36	88,9%	30	93,3%	-17%
Exhibitionnisme (Art. 194)	9	77,8%	8	75,0%	-11%
Pornographie (Art. 197)	29	89,7%	37	83,8%	28%
<b>Total danger collectif</b>	<b>50</b>	<b>64,0%</b>	<b>66</b>	<b>72,7%</b>	<b>32%</b>
Incendie intentionnel (Art. 221)	14	35,7%	19	57,9%	36%
<b>Total autorité publique</b>	<b>131</b>	<b>97,7%</b>	<b>150</b>	<b>99,3%</b>	<b>15%</b>
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	69	97,1%	75	98,7%	9%
<b>Total administration de la justice</b>	<b>152</b>	<b>97,4%</b>	<b>129</b>	<b>93,8%</b>	<b>-15%</b>
Blanchiment d'argent (Art. 305 <sup>bis</sup> )	45	93,3%	43	93,0%	-4%
Autres infractions du Code pénal	312	92,9%	250	93,2%	-20%

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 2:** Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

### 2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

#### Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

**Figure 3:** Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

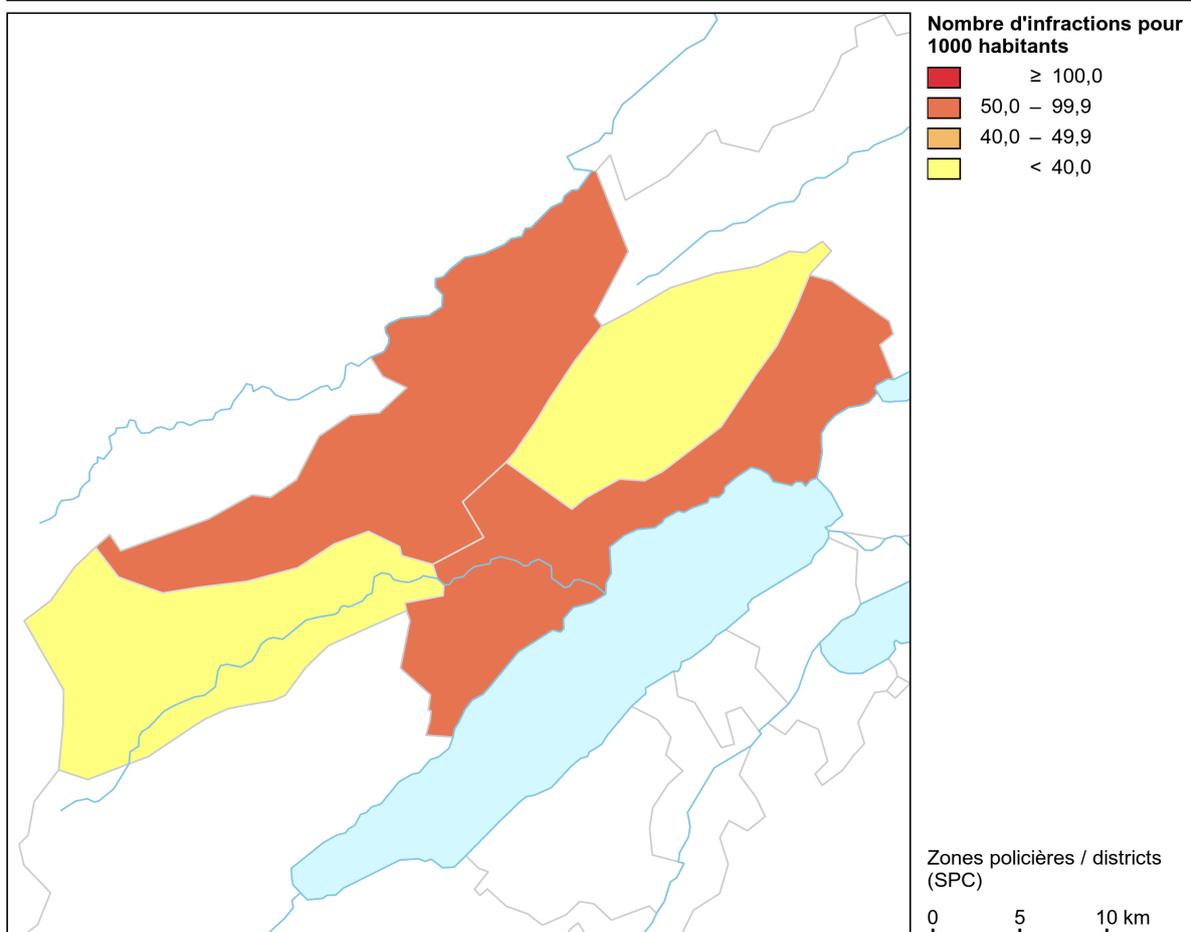
## 2.3 Infractions selon la répartition géographique

### 2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

#### 2.3.1.1 Fréquence (‰) par région

##### Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par région

### 2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par région

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par région

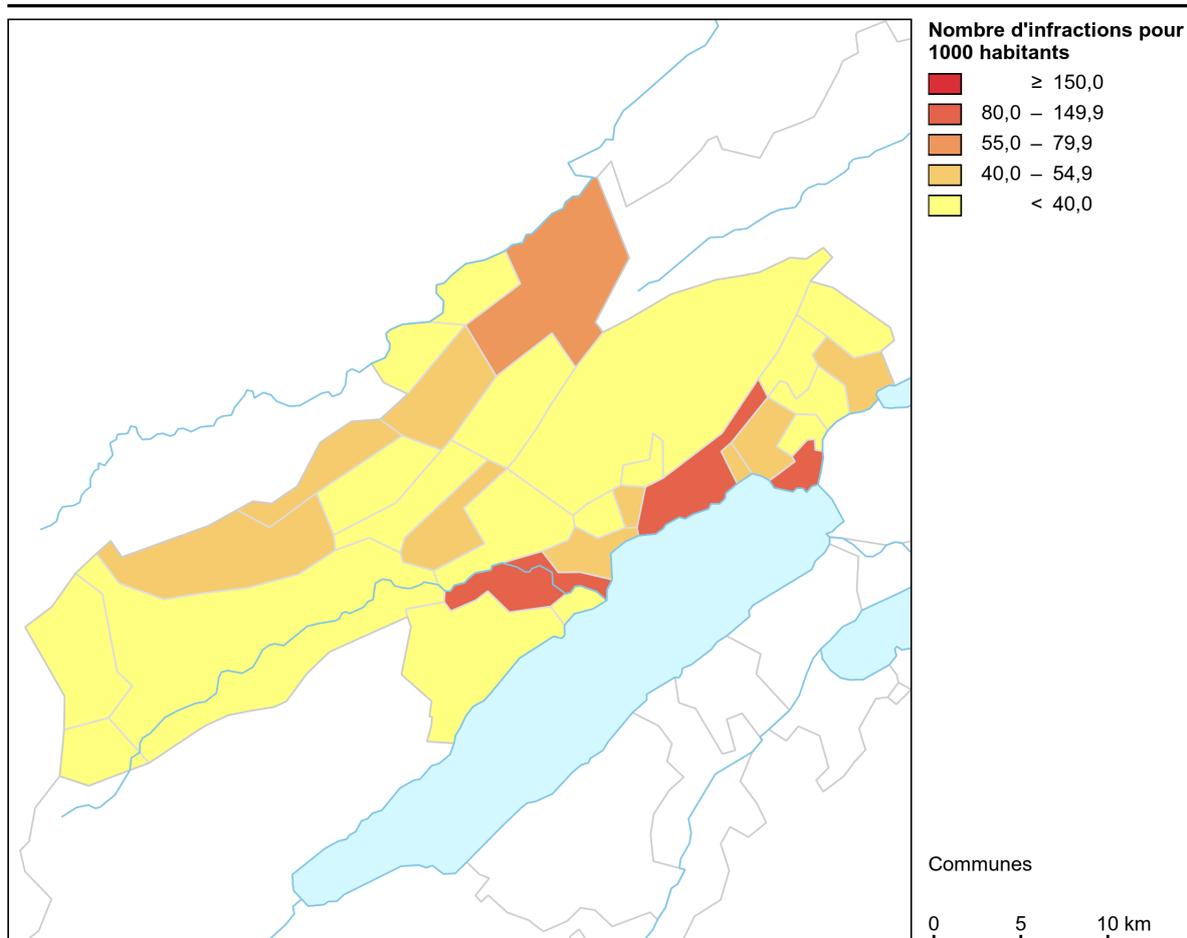
	2019			2020			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Région Littoral	6 950	94 180	73,8	7 015	94 405	74,3	1%
Région Montagnes	3 426	53 392	64,2	3 394	52 811	64,3	-1%
Région Val-de-Ruz	590	17 499	33,7	485	17 524	27,7	-18%
Région Val-de-Travers	399	11 779	33,9	431	11 756	36,7	8%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par région

### 2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

### 2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

#### Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2019			2020			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	2 790	37 952	73,5	2 743	37 494	73,2	-2%
Neuchâtel	4 132	33 489	123,4	4 131	33 493	123,3	0%
Val-de-Ruz	581	16 990	34,2	465	17 017	27,3	-20%
Val-de-Travers	363	10 668	34,0	398	10 667	37,3	10%
Le Locle	488	10 216	47,8	490	10 101	48,5	0%
Milvignes	362	8 977	40,3	396	8 995	44,0	9%
La Grande Béroche	310	8 852	35,0	296	8 795	33,7	-5%
Boudry	355	6 154	57,7	532	6 237	85,3	50%
Peseux	274	5 813	47,1	288	5 794	49,7	5%
La Tène	425	5 000	85,0	437	5 083	86,0	3%
Corcelles-Cormondrèche	141	4 757	29,6	138	4 794	28,8	-2%
Cortailod	147	4 729	31,1	138	4 746	29,1	-6%
Le Landeron	224	4 645	48,2	233	4 607	50,6	4%
Saint-Blaise	255	3 212	79,4	160	3 264	49,0	-37%
Hauterive (NE)	102	2 623	38,9	120	2 652	45,2	18%
Cressier (NE)	89	1 887	47,2	45	1 898	23,7	-49%
Cornaux	63	1 563	40,3	38	1 558	24,4	-40%
Rochefort	43	1 239	34,7	35	1 243	28,2	-19%
Les Ponts-de-Martel	23	1 248	18,4	35	1 222	28,6	52%
La Sagne	17	1 019	16,7	19	1 037	18,3	12%
Les Brenets	32	1 044	30,7	34	1 031	33,0	6%
Lignièrès	22	968	22,7	25	980	25,5	14%
Les Verrières	17	669	25,4	17	644	26,4	0%
La Brévine	19	630	30,2	33	622	53,1	74%
Valangin	9	509	17,7	20	507	39,4	122%
La Chaux-du-Milieu	20	492	40,7	7	496	14,1	-65%
La Côte-aux-Fées	19	442	43,0	16	445	36,0	-16%
Le Cerneux-Péquignot	22	311	70,7	13	312	41,7	-41%
Brot-Plamboz	4	270	14,8	15	284	52,8	275%
Enges	6	272	22,1	3	266	11,3	-50%
Les Planchettes	11	210	52,4	5	212	23,6	-55%

© OFS, Neuchâtel 2021

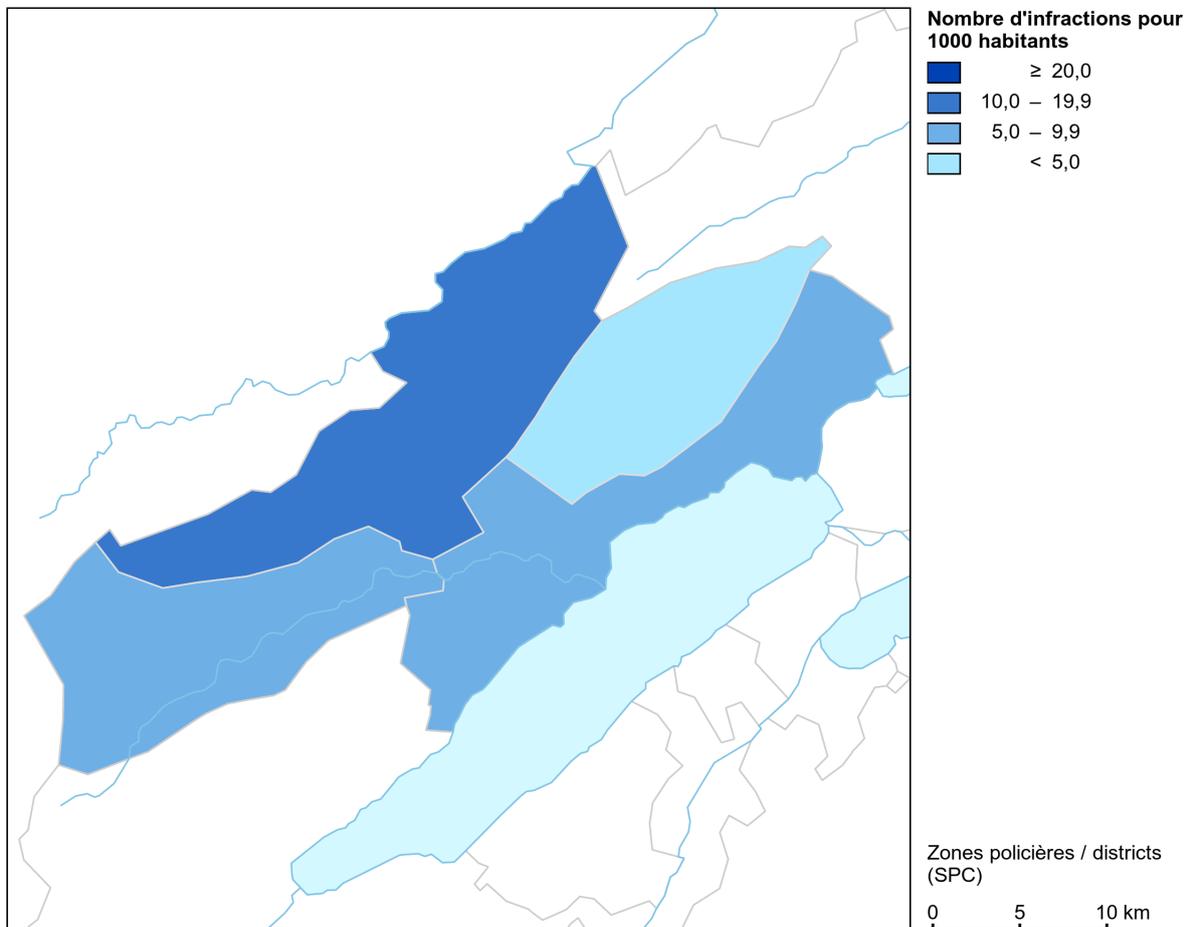
**Tableau 4:** Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

### 2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

#### 2.3.2.1 Fréquence (‰) par région

##### Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

**Figure 6:** Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région

### 2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par région

#### Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par région

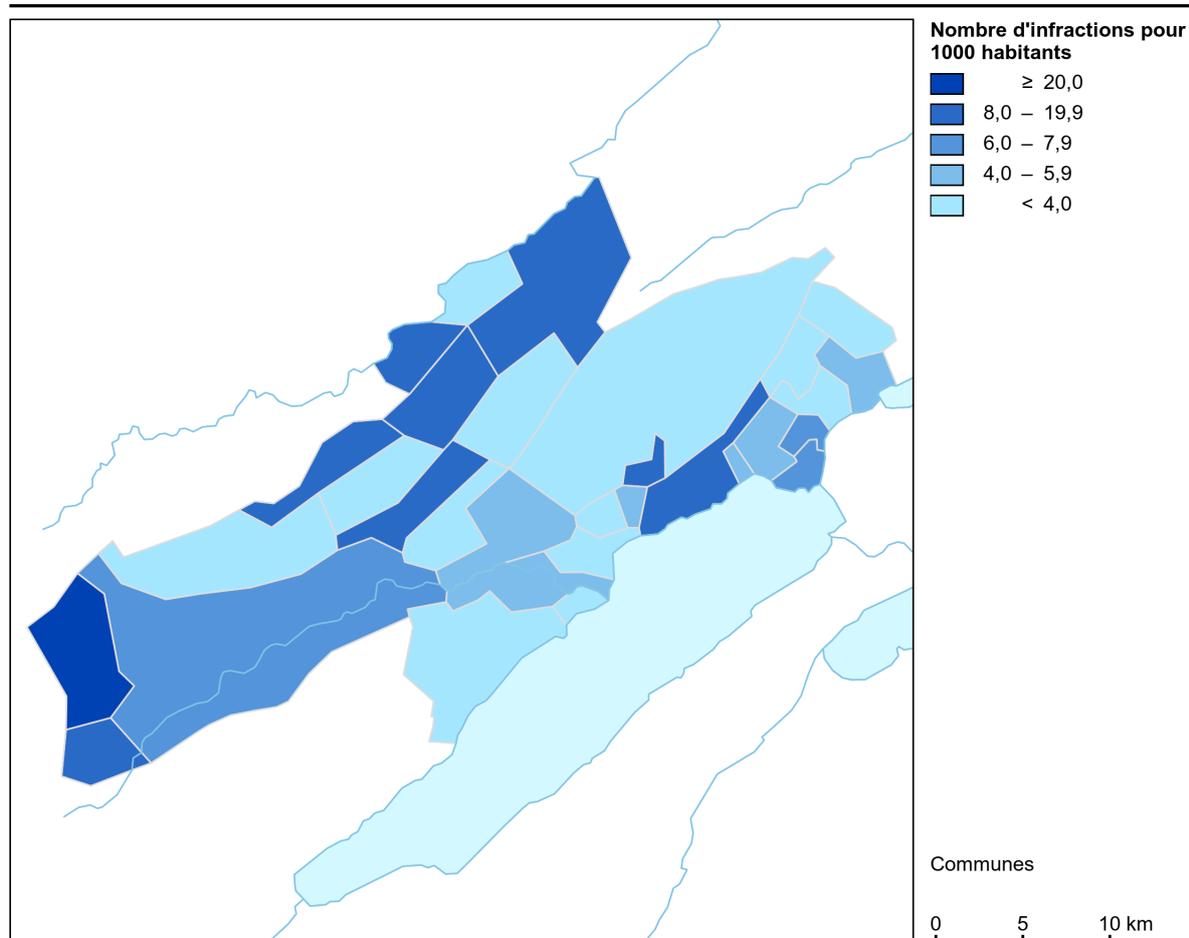
	2019			2020			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Région Littoral	716	94 180	7,6	585	94 405	6,2	-18%
Région Montagnes	788	53 392	14,8	801	52 811	15,2	2%
Région Val-de-Ruz	77	17 499	4,4	70	17 524	4,0	-9%
Région Val-de-Travers	85	11 779	7,2	102	11 756	8,7	20%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par région

### 2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

#### Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

### 2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

#### Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2019			2020			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	560	37 952	14,8	617	37 494	16,5	10%
Neuchâtel	461	33 489	13,8	332	33 493	9,9	-28%
Val-de-Ruz	72	16 990	4,2	65	17 017	3,8	-10%
Val-de-Travers	54	10 668	5,1	73	10 667	6,8	35%
Le Locle	190	10 216	18,6	148	10 101	14,7	-22%
Milvignes	39	8 977	4,3	35	8 995	3,9	-10%
La Grande Béroche	42	8 852	4,7	24	8 795	2,7	-43%
Boudry	38	6 154	6,2	37	6 237	5,9	-3%
Peseux	23	5 813	4,0	34	5 794	5,9	48%
La Tène	25	5 000	5,0	33	5 083	6,5	32%
Corcelles-Cormondrèche	16	4 757	3,4	11	4 794	2,3	-31%
Cortailod	19	4 729	4,0	7	4 746	1,5	-63%
Le Landeron	12	4 645	2,6	20	4 607	4,3	67%
Saint-Blaise	16	3 212	5,0	15	3 264	4,6	-6%
Hauterive (NE)	7	2 623	2,7	14	2 652	5,3	100%
Cressier (NE)	4	1 887	2,1	5	1 898	2,6	25%
Cornaux	11	1 563	7,0	11	1 558	7,1	0%
Rochefort	2	1 239	1,6	6	1 243	4,8	200%
Les Ponts-de-Martel	2	1 248	1,6	12	1 222	9,8	500%
La Sagne	4	1 019	3,9	4	1 037	3,9	0%
Les Brenets	22	1 044	21,1	16	1 031	15,5	-27%
Lignièrès	1	968	1,0	1	980	1,0	0%
Les Verrières	31	669	46,3	25	644	38,8	-19%
La Brévine	1	630	1,6	0	622	0,0	-100%
Valangin	5	509	9,8	5	507	9,9	0%
La Chaux-du-Milieu	0	492	0,0	0	496	0,0	0%
La Côte-aux-Fées	0	442	0,0	4	445	9,0	-
Le Cerneux-Péquignot	0	311	0,0	4	312	12,8	-
Brot-Plamboz	0	270	0,0	0	284	0,0	0%
Enges	0	272	0,0	0	266	0,0	0%
Les Planchettes	9	210	42,9	0	212	0,0	-100%

© OFS, Neuchâtel 2021

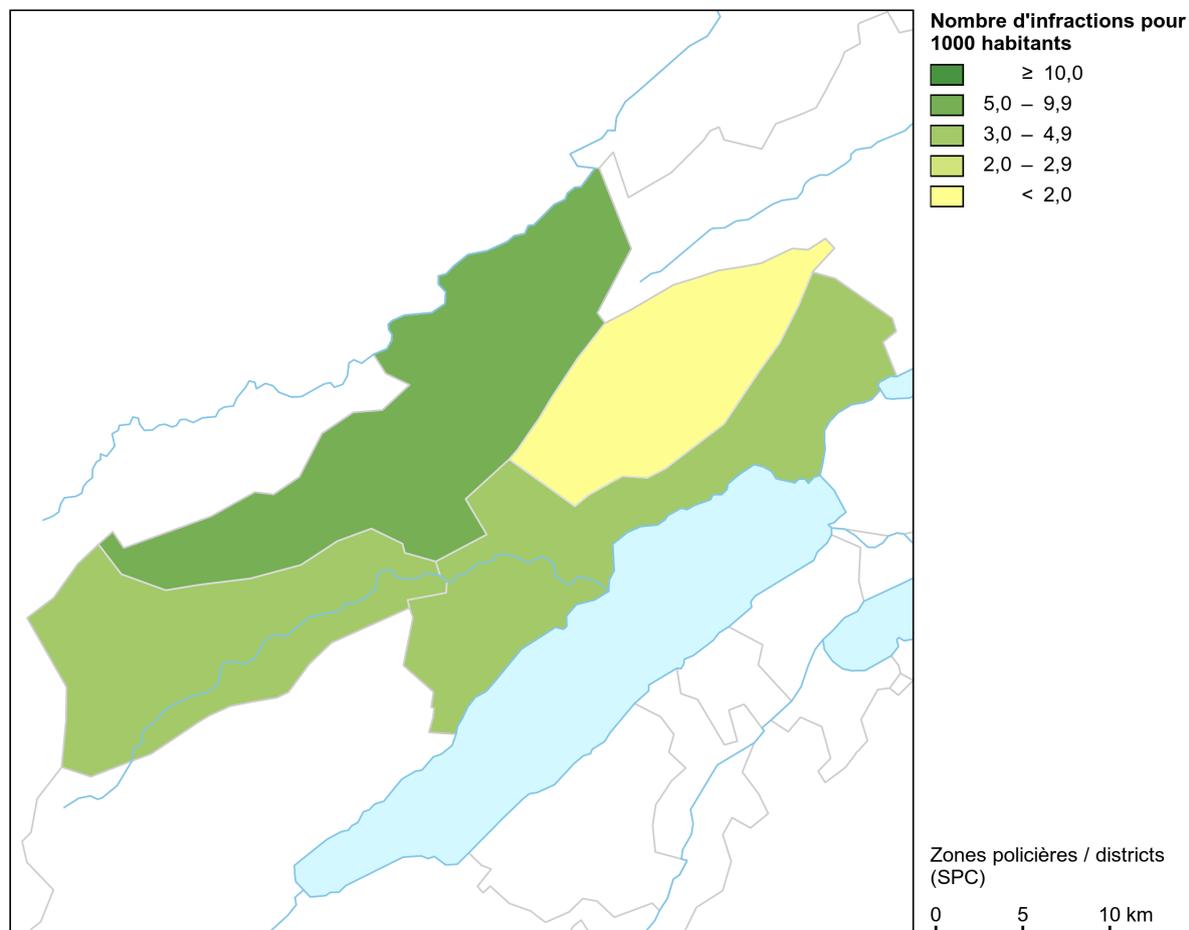
**Tableau 6:** Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

### 2.3.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

#### 2.3.3.1 Fréquence (‰) par région

##### Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

**Figure 8:** Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par région

### 2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par région

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par région

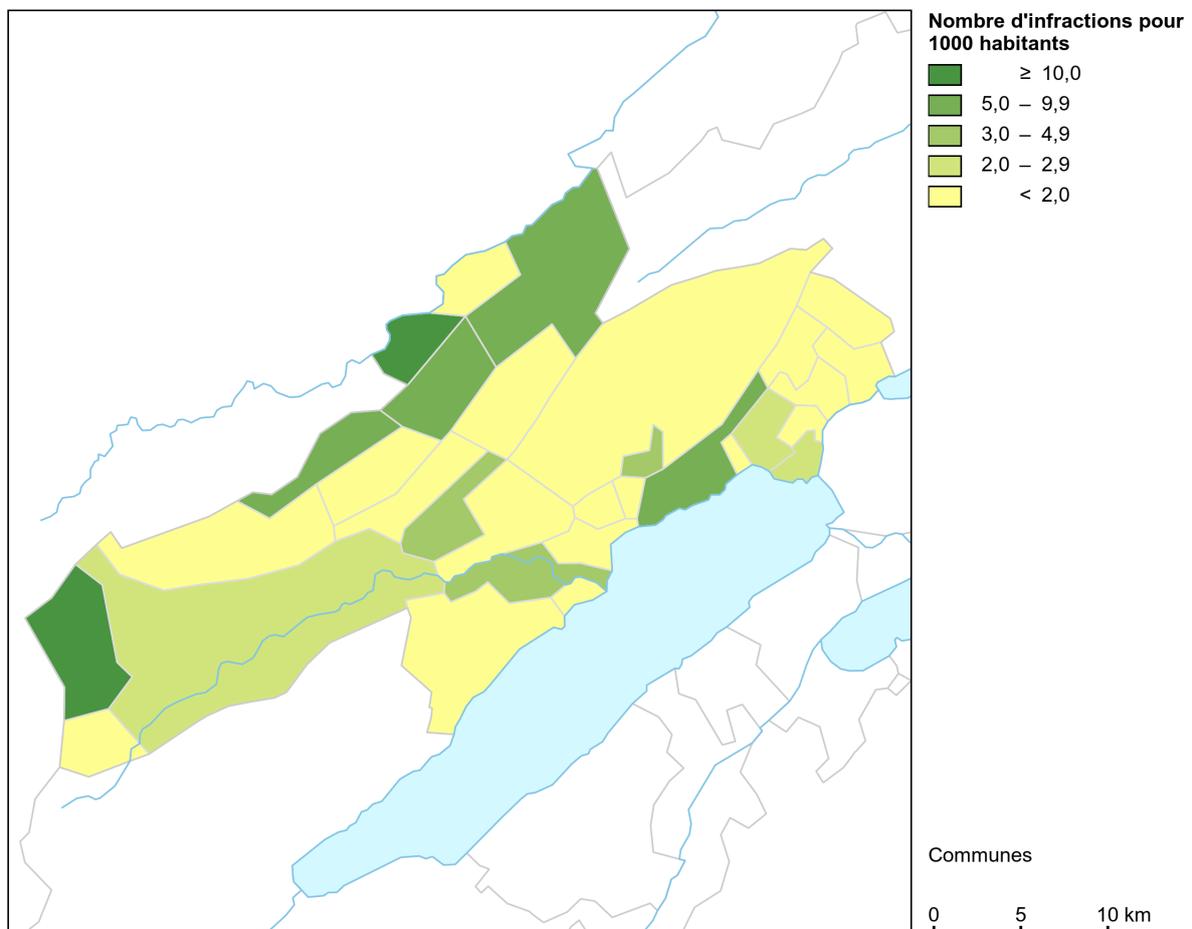
	2019			2020			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Région Littoral	188	94 180	2,0	297	94 405	3,1	58%
Région Montagnes	301	53 392	5,6	375	52 811	7,1	25%
Région Val-de-Ruz	33	17 499	1,9	29	17 524	1,7	-12%
Région Val-de-Travers	30	11 779	2,5	40	11 756	3,4	33%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 7: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par région

### 2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 9: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune

### 2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

#### Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune

	2019			2020			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	240	37 952	6,3	289	37 494	7,7	20%
Neuchâtel	145	33 489	4,3	205	33 493	6,1	41%
Val-de-Ruz	33	16 990	1,9	27	17 017	1,6	-18%
Val-de-Travers	21	10 668	2,0	32	10 667	3,0	52%
Le Locle	49	10 216	4,8	68	10 101	6,7	39%
Milvignes	7	8 977	0,8	17	8 995	1,9	143%
La Grande Béroche	0	8 852	0,0	5	8 795	0,6	–
Boudry	5	6 154	0,8	25	6 237	4,0	400%
Peseux	4	5 813	0,7	8	5 794	1,4	100%
La Tène	8	5 000	1,6	13	5 083	2,6	63%
Corcelles-Cormondrèche	2	4 757	0,4	7	4 794	1,5	250%
Cortailod	3	4 729	0,6	5	4 746	1,1	67%
Le Landeron	3	4 645	0,6	0	4 607	0,0	-100%
Saint-Blaise	7	3 212	2,2	9	3 264	2,8	29%
Hauterive (NE)	1	2 623	0,4	2	2 652	0,8	100%
Cressier (NE)	0	1 887	0,0	0	1 898	0,0	0%
Cornaux	0	1 563	0,0	0	1 558	0,0	0%
Rochefort	3	1 239	2,4	1	1 243	0,8	-67%
Les Ponts-de-Martel	5	1 248	4,0	1	1 222	0,8	-80%
La Sagne	0	1 019	0,0	2	1 037	1,9	–
Les Brenets	5	1 044	4,8	12	1 031	11,6	140%
Lignièrès	0	968	0,0	0	980	0,0	0%
Les Verrières	9	669	13,5	8	644	12,4	-11%
La Brévine	2	630	3,2	0	622	0,0	-100%
Valangin	0	509	0,0	2	507	3,9	–
La Chaux-du-Milieu	0	492	0,0	0	496	0,0	0%
La Côte-aux-Fées	0	442	0,0	0	445	0,0	0%
Le Cerneux-Péquignot	0	311	0,0	2	312	6,4	–
Brot-Plamboz	0	270	0,0	1	284	3,5	–
Enges	0	272	0,0	0	266	0,0	0%
Les Planchettes	0	210	0,0	0	212	0,0	0%

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 8:** Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune

## 2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

### 2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

#### Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	2 715	301	48	440	81	1 442	402	0	1
Loi sur les stupéfiants (LStup)	837	68	13	186	24	458	88	0	0
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	412	9	1	96	15	251	40	0	0

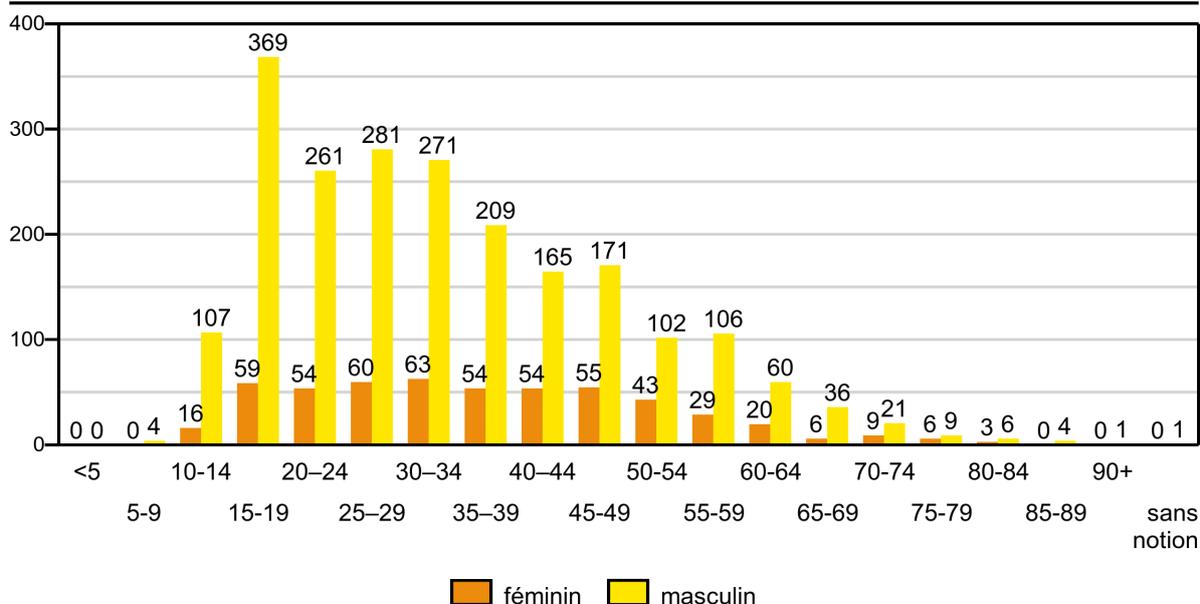
© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 9:** Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

### 2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

#### 2.4.2.1 Code pénal (CP)

#### Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2021

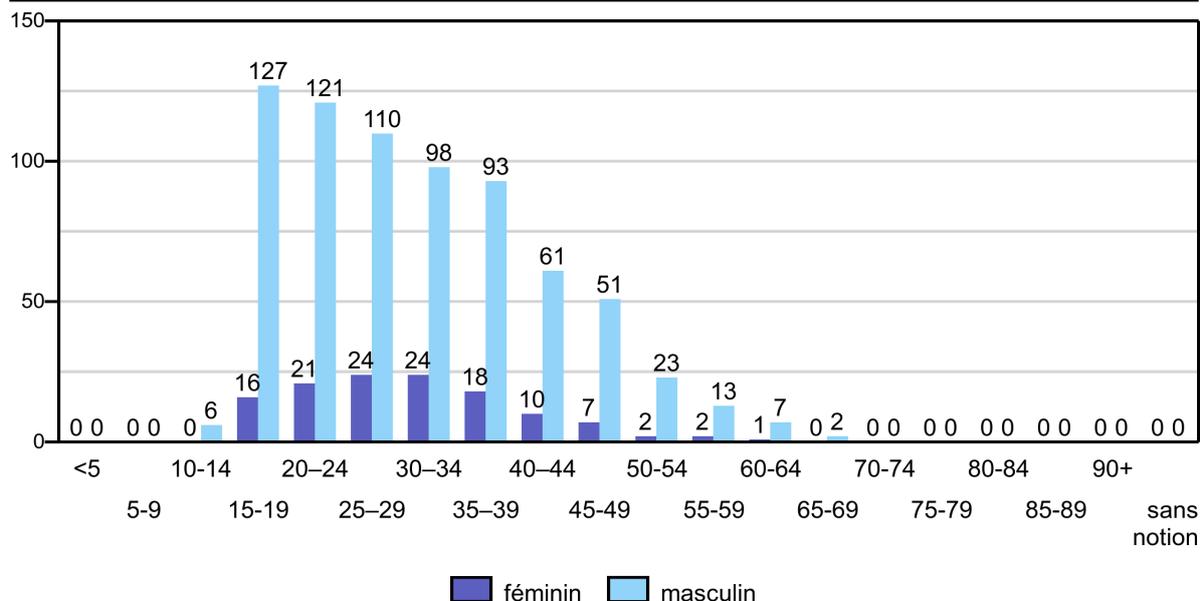
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

**Figure 10:** Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

### 2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

#### Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2021

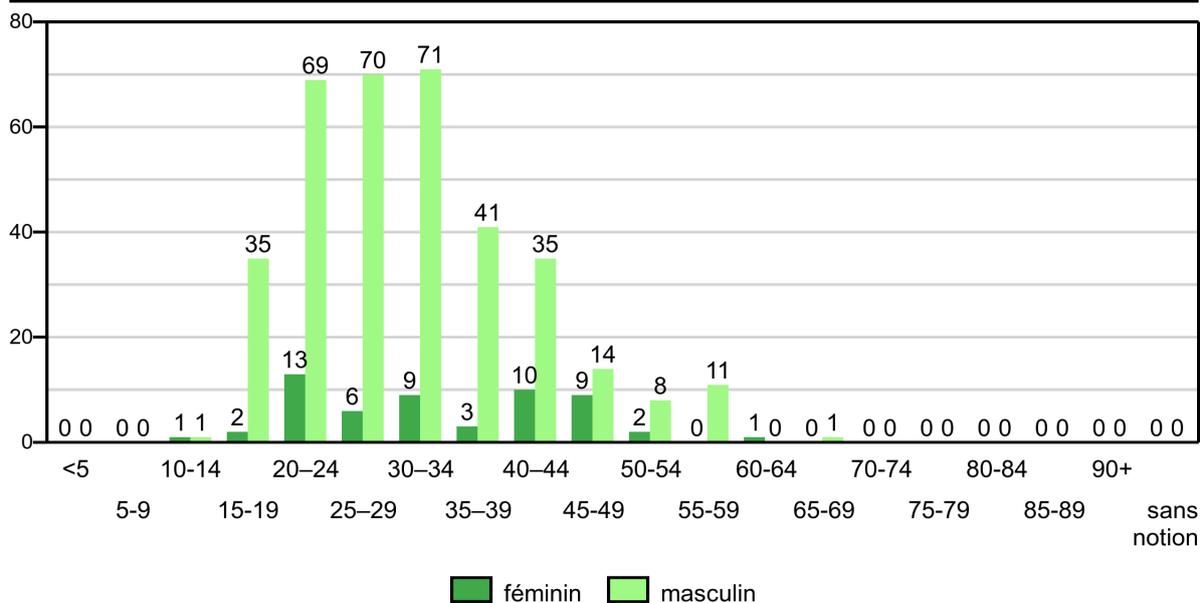
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

### 2.4.2.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

#### Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2021

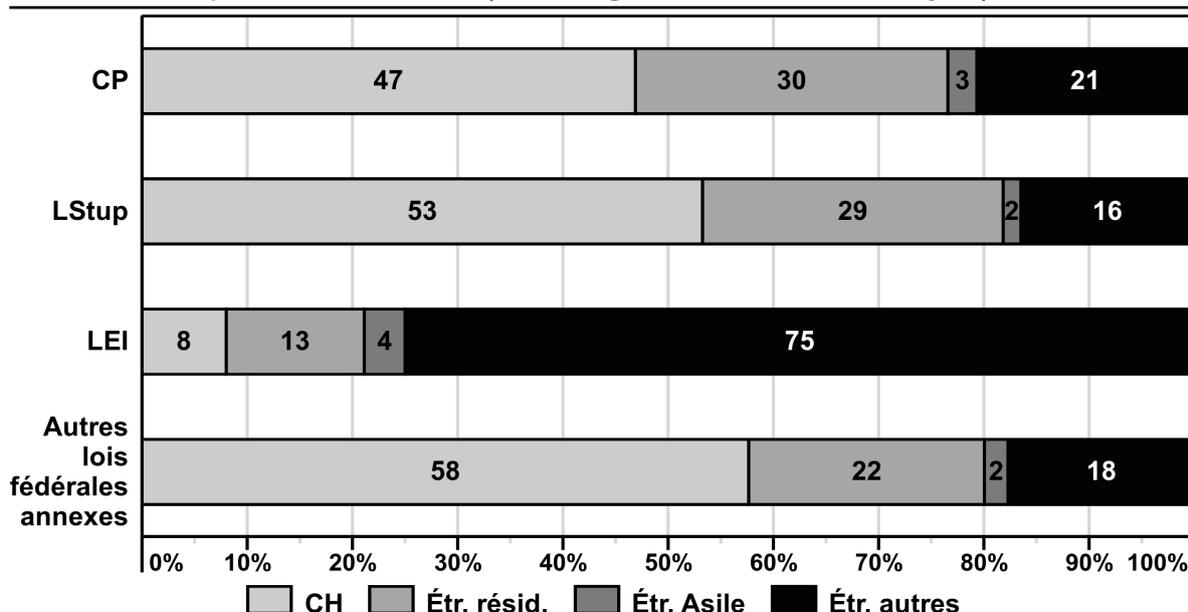
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe

### 2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

#### Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

**Figure 13:** Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

#### Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

#### Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

#### Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEI: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers et l'intégration de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

#### 2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

##### 2.4.4.1 Code pénal (CP)

###### Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
<b>Total</b>	<b>2 715</b>	<b>2 080</b>	<b>74</b>	<b>561</b>
Suisse	1 273	1 273		
<b>Total étrangers</b>	<b>1 442</b>	<b>807</b>	<b>74</b>	<b>561</b>
Algérie	227	13	16	198
Portugal	220	208	0	12
France	196	111	0	85
Maroc	109	27	8	74
Italie	103	95	0	8
Espagne	50	47	0	3
Kosovo	47	38	3	6
Roumanie	38	11	0	27
Tunisie	37	14	3	20
Turquie	30	24	1	5
Congo (Kinshasa)	27	22	4	1
Syrie	26	11	4	11
Géorgie	23	0	3	20
Libye	19	0	1	18
Érythrée	19	11	7	1
Brésil	19	19	0	0
Cameroun	17	12	1	4
Angola	16	13	2	1
Serbie-et-Monténégro	15	11	3	1
Irak	12	5	4	3
Macédoine du Nord	11	9	0	2
Bosnie et Herzégovine	10	8	1	1
Sénégal	10	6	1	3
Colombie	10	5	0	5
Autres nationalités	151	87	12	52

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 10:** Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

### 2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers
<b>Total</b>	<b>837</b>	<b>685</b>	<b>14</b>	<b>138</b>
Suisse	446	446		
<b>Total étrangers</b>	<b>391</b>	<b>239</b>	<b>14</b>	<b>138</b>
France	81	35	0	46
Portugal	67	65	0	2
Algérie	58	3	3	52
Italie	39	39	0	0
Espagne	21	17	0	4
Maroc	21	6	1	14
Tunisie	12	8	0	4
Kosovo	10	9	1	0
Autres nationalités	82	57	9	16

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

### 2.4.4.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers
<b>Total</b>	<b>412</b>	<b>87</b>	<b>16</b>	<b>309</b>
Suisse	33	33		
<b>Total étrangers</b>	<b>379</b>	<b>54</b>	<b>16</b>	<b>309</b>
Algérie	122	3	0	119
France	34	8	0	26
Maroc	34	2	3	29
Kosovo	21	4	1	16
Tunisie	16	2	0	14
Turquie	14	6	0	8
Brésil	13	3	0	10
Portugal	12	8	0	4
Libye	10	0	0	10
Autres nationalités	103	18	12	73

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

## 2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

### 2.4.5.1 Code pénal (CP)

**Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu**

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>177</b>	<b>56</b>	<b>38</b>	<b>29</b>	<b>32</b>	<b>17</b>	<b>349</b>
Suisses	101	32	22	13	17	7	192
Étrangers	76	24	16	16	15	10	157
résidents	48	18	6	15	7	8	102
asile	5	1	1	0	2	0	9
autres	23	5	9	1	6	2	46
<b>Total adultes</b>	<b>1 182</b>	<b>514</b>	<b>265</b>	<b>137</b>	<b>215</b>	<b>52</b>	<b>2 365</b>
Suisses	590	235	118	43	75	20	1 081
Étrangers	592	279	147	94	140	32	1 284
résidents	347	151	76	57	65	9	705
asile	26	13	6	4	15	1	65
autres	219	115	65	33	60	22	514

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 13:** Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

### 2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

**Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu**

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>59</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>81</b>
Suisses	36	11	3	0	1	0	51
Étrangers	23	1	2	3	1	0	30
résidents	20	1	2	2	1	0	26
asile	1	0	0	0	0	0	1
autres	2	0	0	1	0	0	3
<b>Total adultes</b>	<b>392</b>	<b>204</b>	<b>77</b>	<b>46</b>	<b>36</b>	<b>1</b>	<b>756</b>
Suisses	212	93	50	23	17	0	395
Étrangers	180	111	27	23	19	1	361
résidents	116	57	20	11	9	0	213
asile	10	3	0	0	0	0	13
autres	54	51	7	12	10	1	135

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 14:** Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

### 2.4.5.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

#### Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	7	3	0	0	0	0	10
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	7	3	0	0	0	0	10
<b>Total adultes</b>	<b>256</b>	<b>76</b>	<b>35</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>402</b>
Suisses	26	2	5	0	0	0	33
Étrangers	230	74	30	12	21	2	369
résidents	45	7	1	0	1	0	54
asile	15	1	0	0	0	0	16
autres	170	66	29	12	20	2	299

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 15:** Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

### 2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

#### Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	4 110	816	162	111	75	29

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 16:** Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

### 3 Partie détaillée

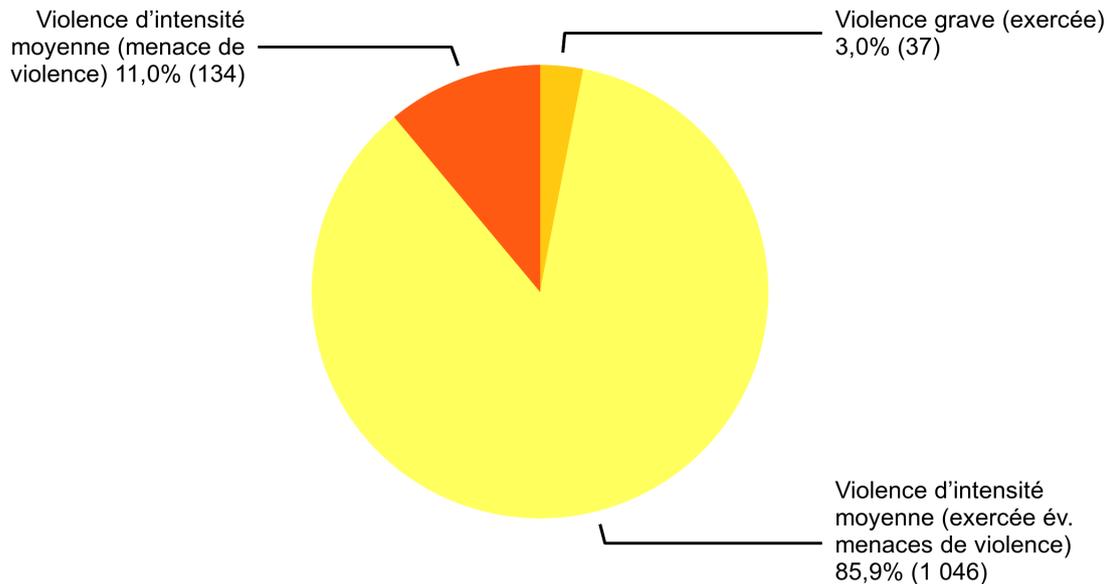
#### 3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

##### 3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

###### **Infractions de violence: répartition selon le type de violence**

---



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

**Figure 14:** Infractions de violence: répartition selon le type de violence

### 3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

#### Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total violence</b>	<b>1 136</b>	<b>87,6%</b>	<b>1 217</b>	<b>88,0%</b>	<b>7%</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>52</b>	<b>88,5%</b>	<b>37</b>	<b>94,6%</b>	<b>-29%</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	6	100,0%	1	100,0%	-83%
Homicides avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Homicides avec arme coupante/tranchante	3	100,0%	1	100,0%	-67%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Homicides avec violence physique	2	100,0%	0	–	-100%
Homicides autre instrument	1	100,0%	0	–	-100%
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	10	80,0%	6	100,0%	-40%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	–	2	100,0%	–
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec violence physique	9	77,8%	4	100,0%	-56%
Lés. corp. graves autre instrument	1	100,0%	0	–	-100%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	36	88,9%	30	93,3%	-17%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	0%
<b>Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)</b>	<b>966</b>	<b>89,5%</b>	<b>1 046</b>	<b>90,2%</b>	<b>8%</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	217	88,5%	208	88,0%	-4%
Voies de fait (Art. 126)	468	92,1%	508	92,5%	9%
Participation à rixe (Art. 133) <sup>1</sup>	11	100,0%	26	100,0%	136%
<i>Nombre d'affaires</i>	2	–	5	–	150%
Participation à agression (Art. 134) <sup>1</sup>	53	86,8%	56	91,1%	6%
<i>Nombre d'affaires</i>	23	–	22	–	-4%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	54	55,6%	65	58,5%	20%
Contrainte (Art. 181)	55	96,4%	71	93,0%	29%
Mariage forcé (Art. 181a)	1	100,0%	0	–	-100%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	17	88,2%	12	83,3%	-29%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	21	90,5%	25	100,0%	19%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	69	97,1%	75	98,7%	9%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	0%
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>118</b>	<b>71,2%</b>	<b>134</b>	<b>69,4%</b>	<b>14%</b>
Menaces (Art. 180)	96	83,3%	98	85,7%	2%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	22	18,2%	36	25,0%	64%

© OFS, Neuchâtel 2021

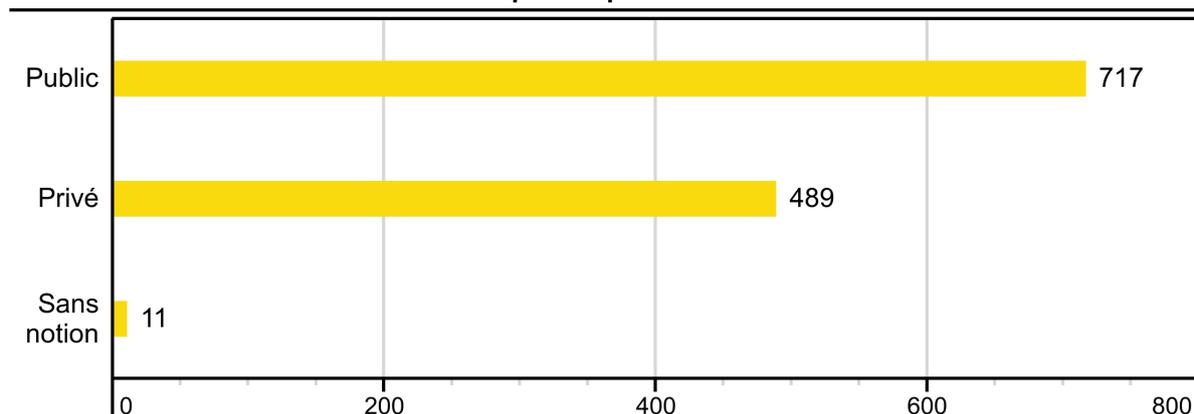
**Tableau 17:** Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

<sup>1</sup> Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

### 3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

#### 3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

##### **Infractions de violence selon l'endroit: public-privé**



État de la base de données: 15.2.2021

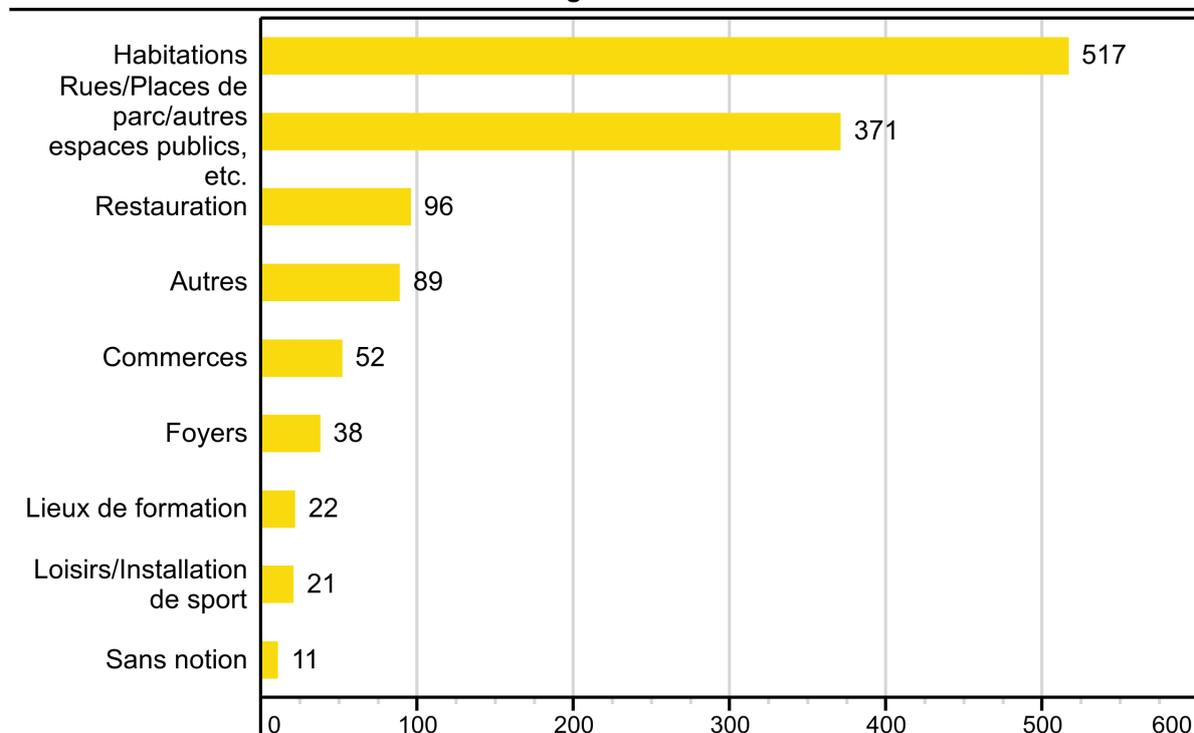
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

**Figure 15:** Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

#### 3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

##### **Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées**



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

**Figure 16:** Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

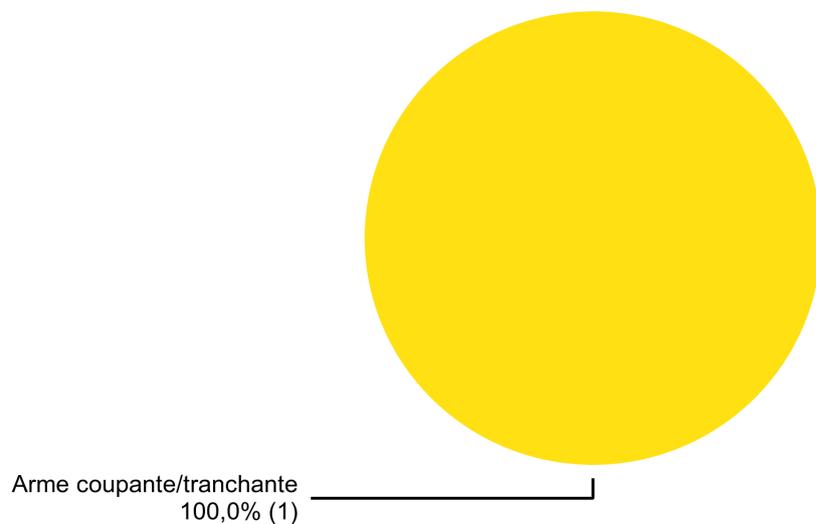
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

### 3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

#### 3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

##### Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 15.2.2021

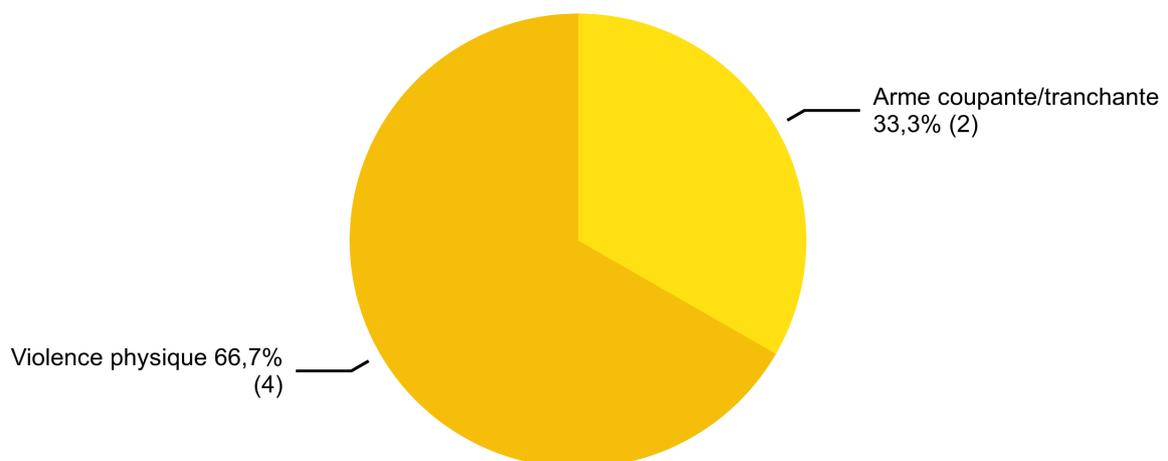
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

**Figure 17:** Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

#### 3.1.4.2 Lésions corporelles graves

##### Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

**Figure 18:** Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

### 3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

#### Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
<b>Total violence</b>	<b>907</b>	<b>108</b>	<b>179</b>	<b>620</b>	<b>759</b>	<b>489</b>	<b>327</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>34</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>22</b>	<b>34</b>	<b>22</b>	<b>13</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	2	0	2	0	2	2	0
Homicides arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	2	0	2	0	2	2	0
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	2	0	4	6	4	2
Lés. corp. graves arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves arme coupante/tranchante	2	1	0	1	2	1	1
Lés. corp. graves arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves violence physique	4	1	0	3	4	3	1
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	27	4	4	19	27	17	11
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)</b>	<b>811</b>	<b>100</b>	<b>165</b>	<b>546</b>	<b>675</b>	<b>442</b>	<b>299</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	187	17	52	118	168	98	62
Voies de fait (Art. 126)	441	43	59	339	334	245	186
Participation à rixe (Art. 133)	26	8	11	7	26	14	9
Participation à agression (Art. 134)	47	18	24	5	45	24	22
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	53	22	21	10	51	29	11
Contrainte (Art. 181)	70	6	10	54	62	44	33
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	14	2	6	6	14	10	5
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	22	5	4	13	22	11	8
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	81	6	22	53	78	43	15
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>117</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>97</b>	<b>97</b>	<b>61</b>	<b>36</b>
Menaces (Art. 180)	107	4	14	89	89	53	32
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	10	2	0	8	8	8	4

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 18:** Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

### 3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

#### Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Age			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
<b>Total violence</b>	<b>1 090</b>	<b>165</b>	<b>173</b>	<b>737</b>	<b>633</b>	<b>442</b>	<b>15</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>36</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>21</b>	<b>6</b>	<b>30</b>	<b>0</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	1	0	1	0	1	0	0
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	1	0	1	0	1	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	1	2	3	4	2	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	2	0	1	1	2	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	4	1	1	2	2	2	0
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	30	8	4	18	1	29	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)</b>	<b>929</b>	<b>146</b>	<b>151</b>	<b>623</b>	<b>539</b>	<b>381</b>	<b>9</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	205	32	43	130	135	70	0
Voies de fait (Art. 126)	491	80	68	343	258	233	0
Rixe (Art. 133)	9	2	5	2	9	0	0
Agression (Art. 134)	29	8	8	13	27	2	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	71	7	22	36	50	15	6
Contrainte (Art. 181)	72	10	12	50	24	48	0
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	11	3	1	7	4	7	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	24	11	5	8	4	20	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	81	0	2	76	62	16	3
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>169</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>126</b>	<b>108</b>	<b>55</b>	<b>6</b>
Menaces (Art. 180)	133	8	17	107	83	49	1
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	36	7	5	19	25	6	5

© OFS, Neuchâtel 2021

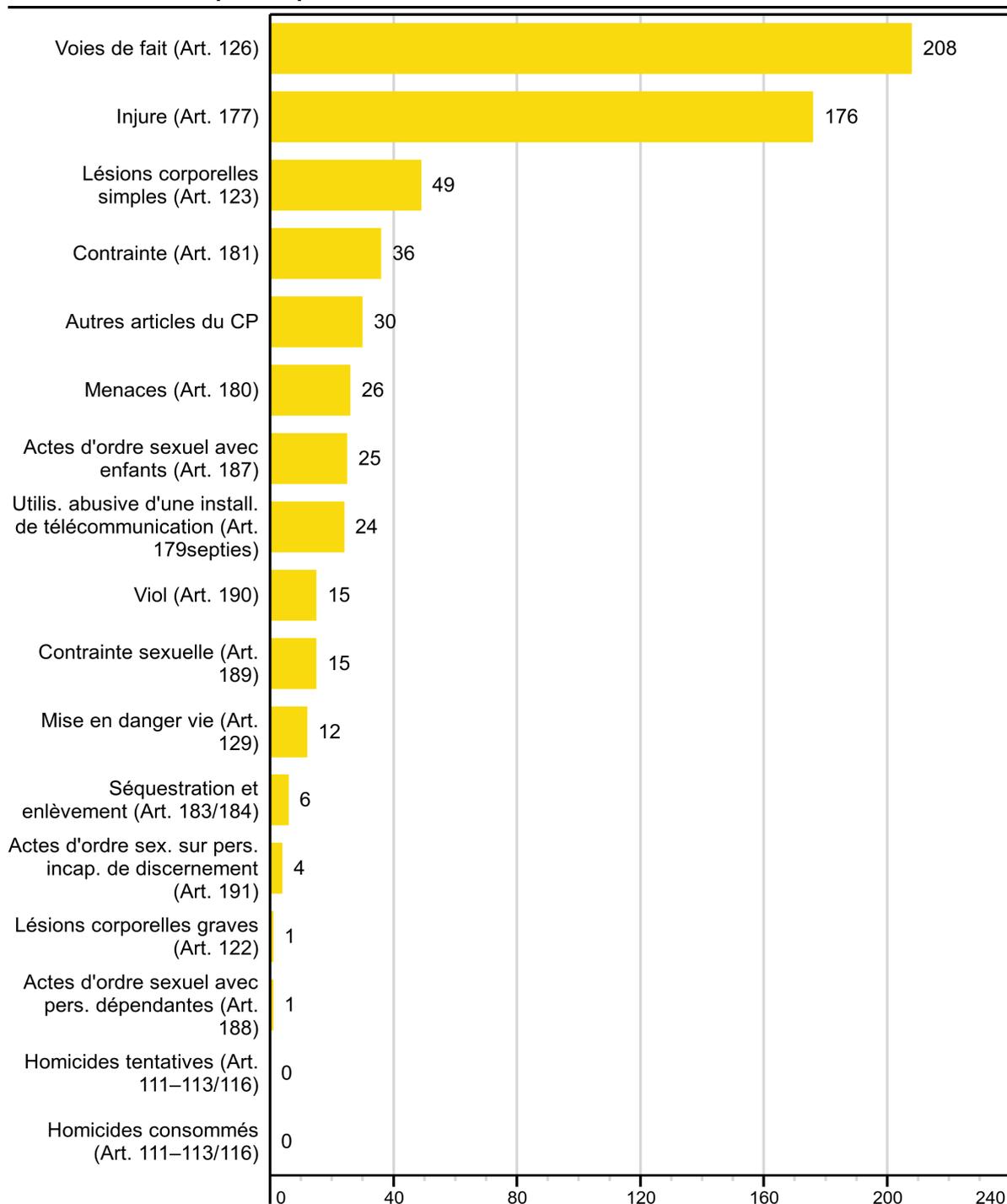
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

## 3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

### 3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

#### Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

### 3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

#### Violences domestiques: évolution des infractions

	2019	2020	Différence
	Infractions	Infractions	
<b>Total infractions de violences domestiques</b>	<b>635</b>	<b>628</b>	<b>-1%</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	0	0%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	4	0	-100%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	1	1	0%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	53	49	-8%
Voies de fait (Art. 126)	197	208	6%
Mise en danger vie (Art. 129)	9	12	33%
Injure (Art. 177)	195	176	-10%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 <sup>septies</sup> )	36	24	-33%
Menaces (Art. 180)	27	26	-4%
Contrainte (Art. 181)	20	36	80%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	10	6	-40%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	22	25	14%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	1	–
Contrainte sexuelle (Art. 189)	10	15	50%
Viol (Art. 190)	22	15	-32%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	4	4	0%
Autres articles du CP <sup>2</sup>	25	30	20%

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 20:** Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 39% de ces infractions.

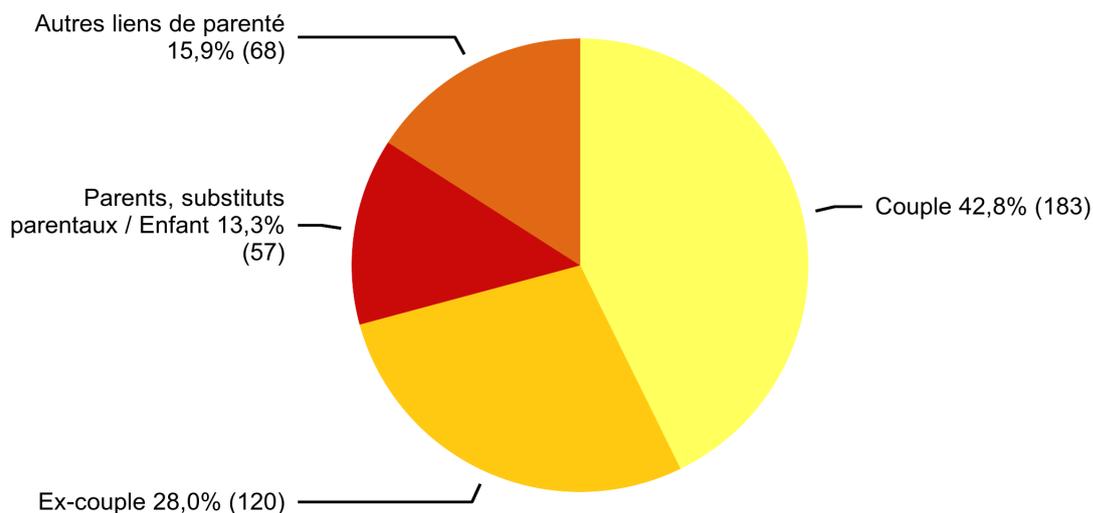
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

<sup>2</sup> Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260<sup>bis</sup> CP).

### 3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

#### **Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu**

---



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

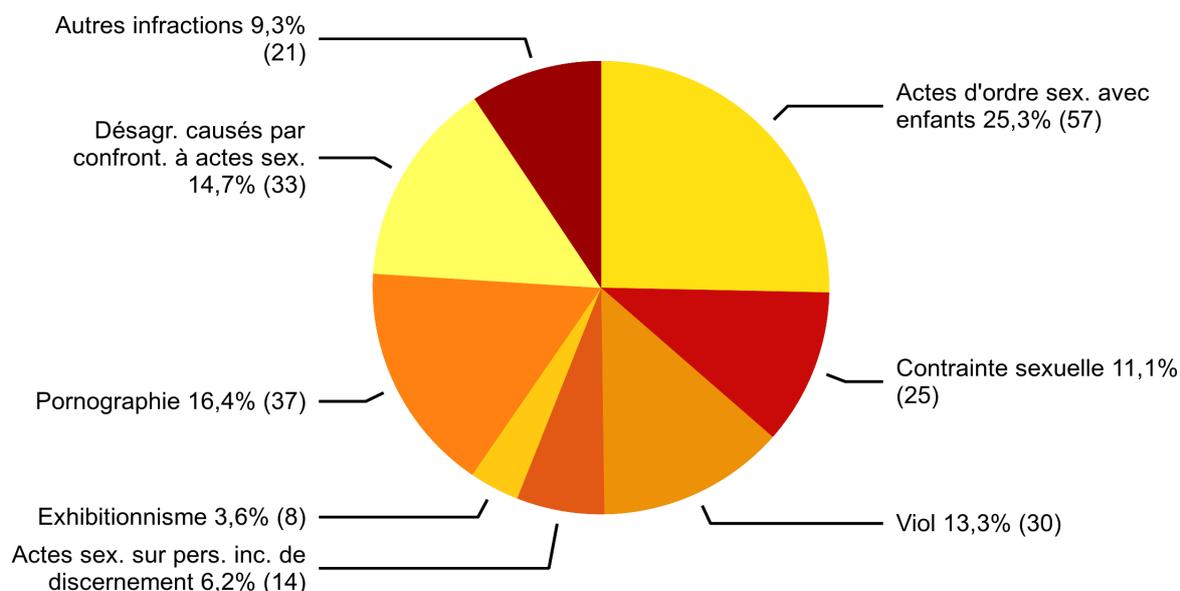
**Figure 20:** Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

### 3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

#### 3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

##### Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

#### 3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

##### Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

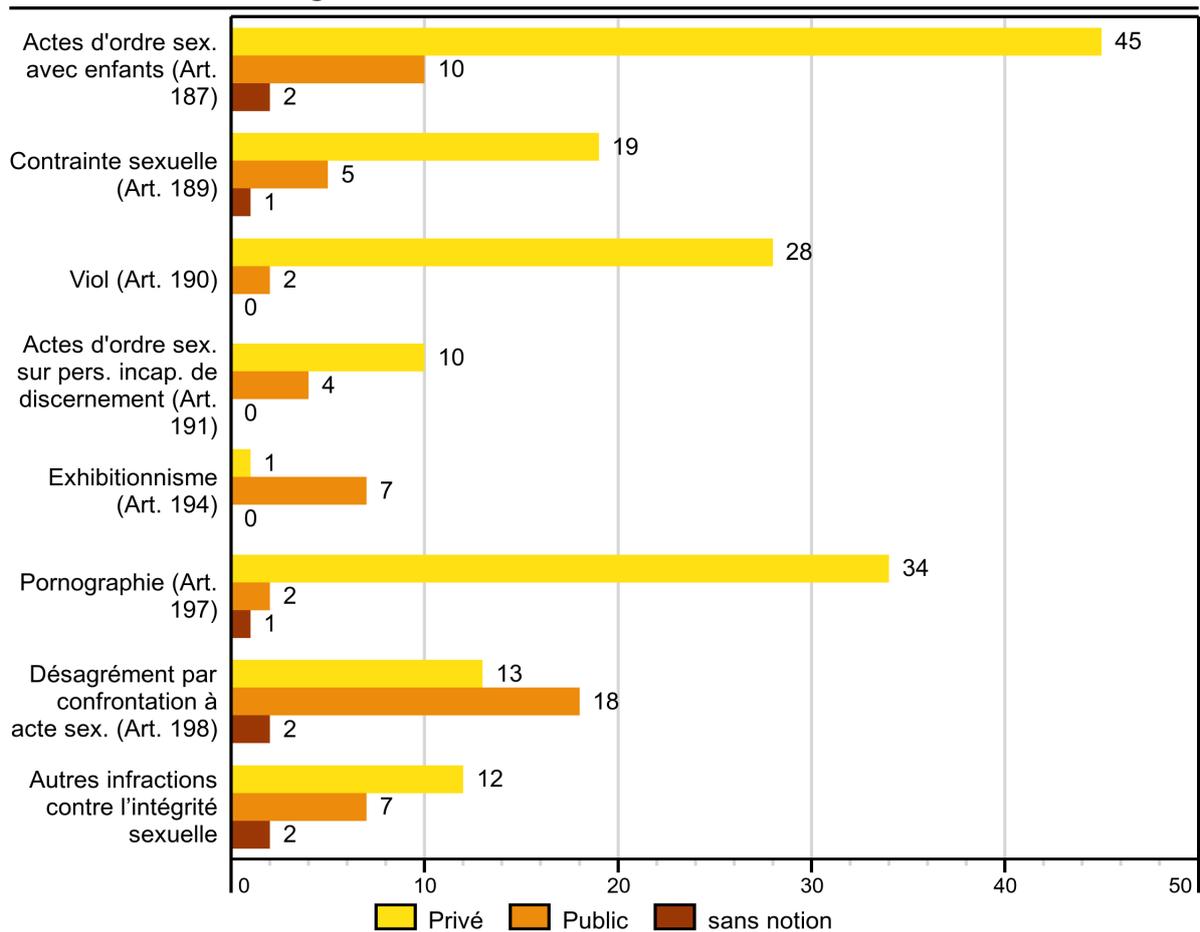
	2019		2020		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total intégrité sexuelle</b>	<b>207</b>	<b>89,9%</b>	<b>225</b>	<b>87,6%</b>	<b>9%</b>
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	60	96,7%	57	80,7%	-5%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	21	90,5%	25	100,0%	19%
Viol (Art. 190)	36	88,9%	30	93,3%	-17%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	11	90,9%	14	92,9%	27%
Exhibitionnisme (Art. 194)	9	77,8%	8	75,0%	-11%
Pornographie (Art. 197)	29	89,7%	37	83,8%	28%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	34	79,4%	33	84,8%	-3%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	7	100,0%	21	95,2%	200%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

### 3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

#### Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

**Figure 22:** Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

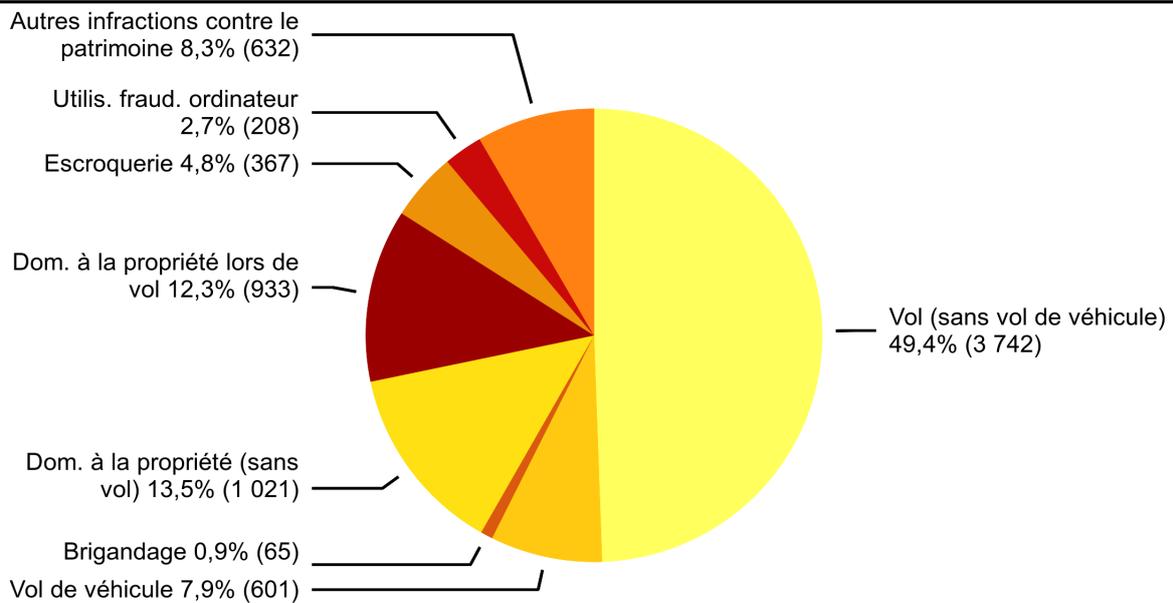
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

### 3.4 Infractions contre le patrimoine

#### 3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

##### Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

**Figure 23:** Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

### 3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

#### Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total patrimoine</b>	<b>7 557</b>	<b>26,4%</b>	<b>7 569</b>	<b>32,8%</b>	<b>0%</b>
Apprpr. illégitime (Art. 137)	200	17,0%	194	18,0%	-3%
Abus de confiance (Art. 138)	59	93,2%	60	93,3%	2%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	3 795	25,3%	3 742	32,3%	-1%
Vol de véhicule (Art. 139)	703	11,7%	601	10,6%	-15%
Brigandage (Art. 140)	54	55,6%	65	58,5%	20%
Soustraction de chose (Art. 141)	5	80,0%	4	100,0%	-20%
Soustraction de données (Art. 143)	17	35,3%	15	6,7%	-12%
Accès indu sys. info (Art. 143 <sup>bis</sup> )	18	33,3%	15	40,0%	-17%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 043	27,5%	1 021	29,8%	-2%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	988	17,2%	933	27,1%	-6%
Escroquerie (Art. 146)	303	29,7%	367	33,8%	21%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	130	39,2%	208	40,9%	60%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	10	100,0%	5	80,0%	-50%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	14	92,9%	29	93,1%	107%
Extorsion et chantage (Art. 156)	22	18,2%	36	25,0%	64%
Gestion déloyale (Art. 158)	7	100,0%	7	100,0%	0%
Détournement de salaire (Art. 159)	5	100,0%	10	90,0%	100%
Recel (Art. 160)	52	98,1%	103	99,0%	98%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	6	100,0%	12	100,0%	100%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	74	98,6%	92	97,8%	24%
Autres infractions contre le patrimoine	52	94,2%	50	96,0%	-4%

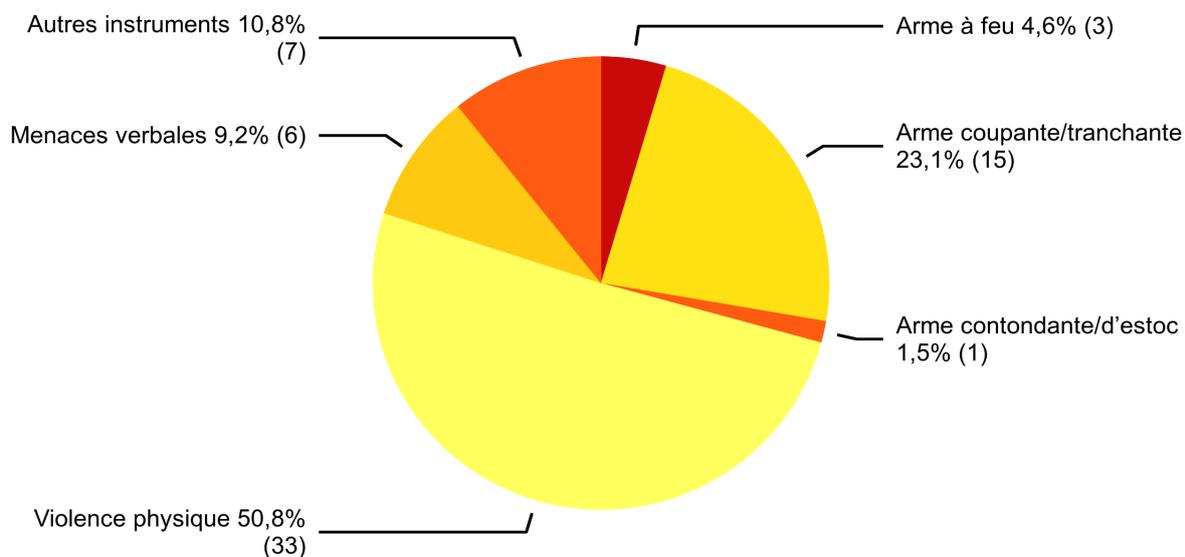
© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 22:** Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

### 3.5 Brigandage

#### 3.5.1 Brigandage selon l'instrument

##### Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

#### 3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

##### Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
<b>Total brigandage (Art. 140)</b>	<b>54</b>	<b>55,6%</b>	<b>65</b>	<b>58,5%</b>	<b>20%</b>
Arme à feu	3	66,7%	3	100,0%	0%
Arme coupante/tranchante	15	66,7%	15	46,7%	0%
Arme contondante/d'estoc	4	50,0%	1	0,0%	-75%
Violence physique	19	42,1%	33	54,5%	74%
Menaces verbales	10	60,0%	6	66,7%	-40%
Autres instruments	3	66,7%	7	85,7%	133%
Instrument inconnu	0	–	0	–	0%

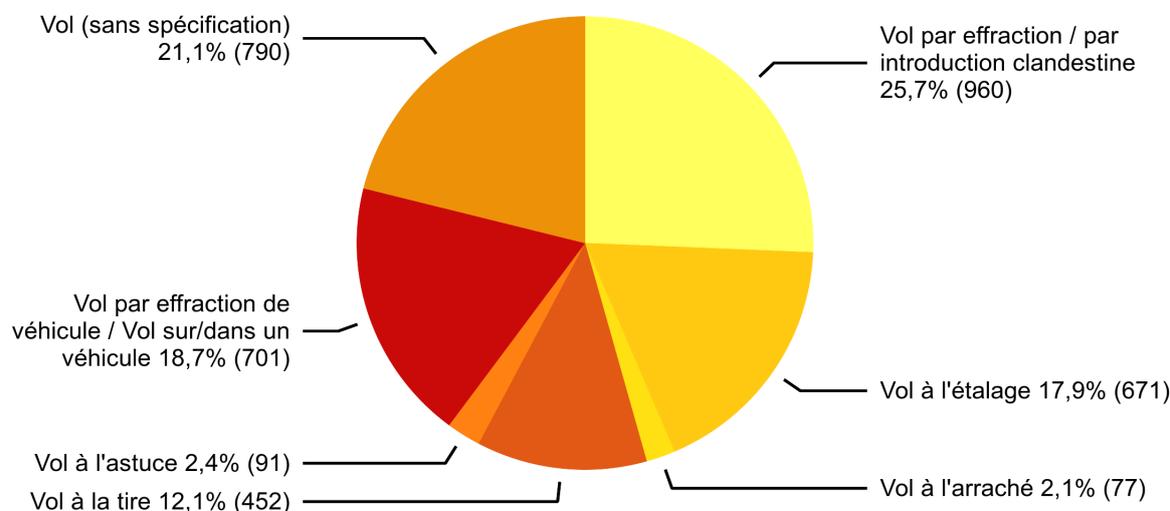
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

## 3.6 Vol

### 3.6.1 Répartition selon le type de vol

#### Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

**Figure 25:** Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

### 3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

#### Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
<b>Total vols (sans vols de véhicule)</b>	<b>3 795</b>	<b>25,3%</b>	<b>3 742</b>	<b>32,3%</b>	<b>-1%</b>
Vol (sans spécification)	966	18,7%	790	20,4%	-18%
Vol par effraction	744	13,4%	637	22,8%	-14%
Vol par introduction clandestine	314	24,8%	323	31,3%	3%
Vol à l'étalage	567	81,8%	671	81,5%	18%
Vol à l'arraché	33	21,2%	77	48,1%	133%
Vol à la tire	558	6,8%	452	14,2%	-19%
Vol à l'astuce	68	26,5%	91	28,6%	34%
Vol par effraction de véhicule	150	9,3%	188	13,8%	25%
Vol sur/dans un véhicule	395	14,9%	513	19,7%	30%

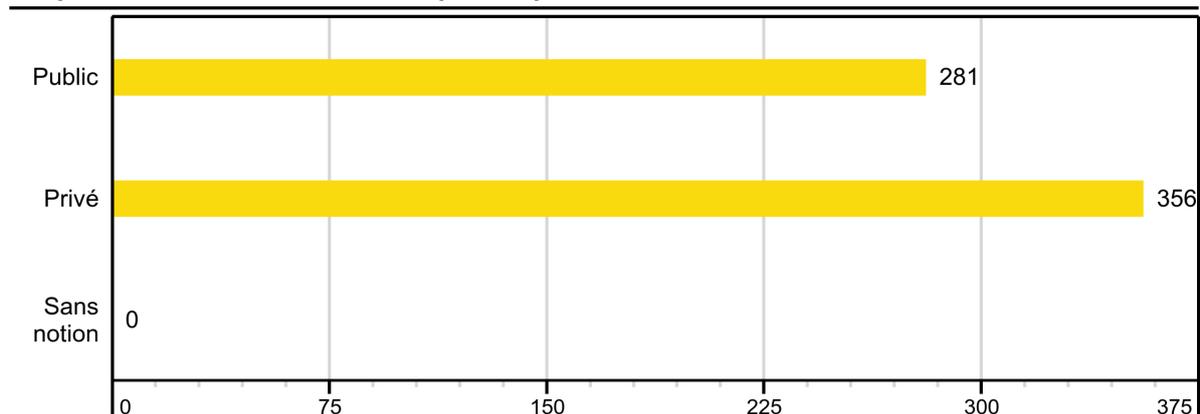
© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 24:** Type de vol: élucidation et évolution des infractions

### 3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

#### 3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

##### Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

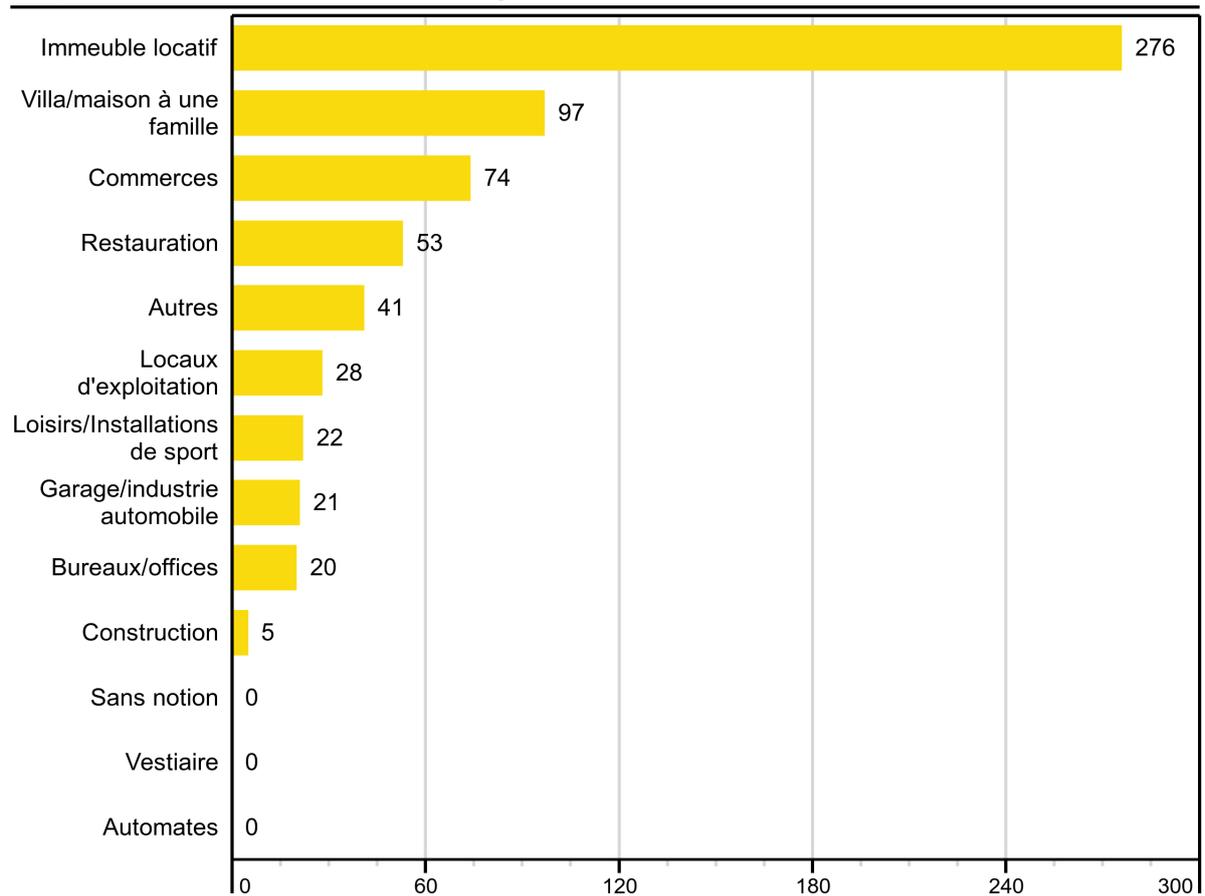
**Figure 26:** Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

### 3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

#### Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

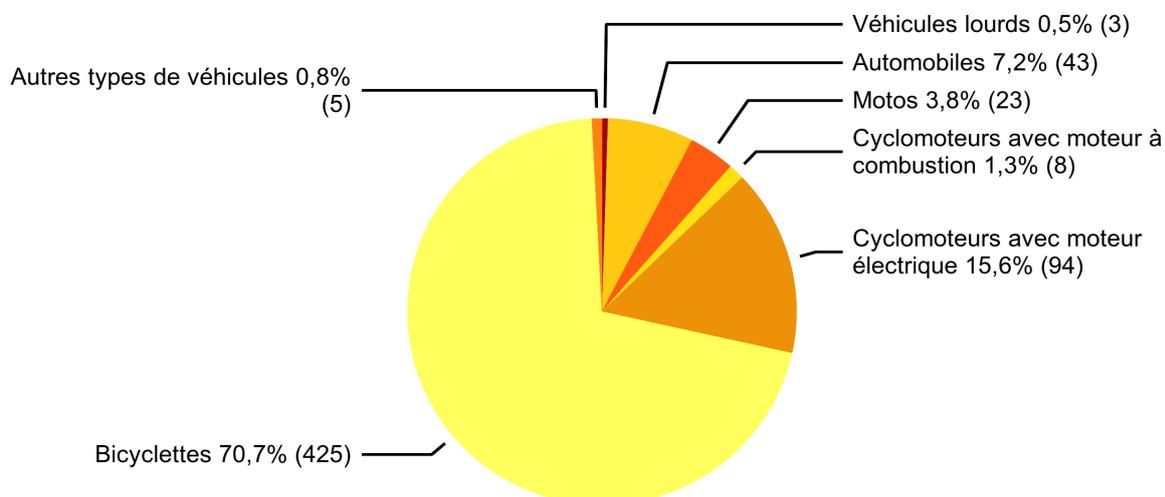
© OFS, Neuchâtel 2021

**Figure 27:** Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

### 3.7 Vol de véhicule

#### 3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

##### Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

#### 3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

##### Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infrac-tions	Élucidations	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total vols de véhicules</b>	<b>703</b>	<b>11,7%</b>	<b>601</b>	<b>10,6%</b>	<b>-15%</b>
Véhicules lourds	1	0,0%	3	66,7%	200%
Automobiles	51	47,1%	43	46,5%	-16%
Motos	74	12,2%	23	21,7%	-69%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	14	21,4%	8	0,0%	-43%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	72	11,1%	94	3,2%	31%
Bicyclettes	484	7,6%	425	7,8%	-12%
Autres véhicules	7	14,3%	5	20,0%	-29%

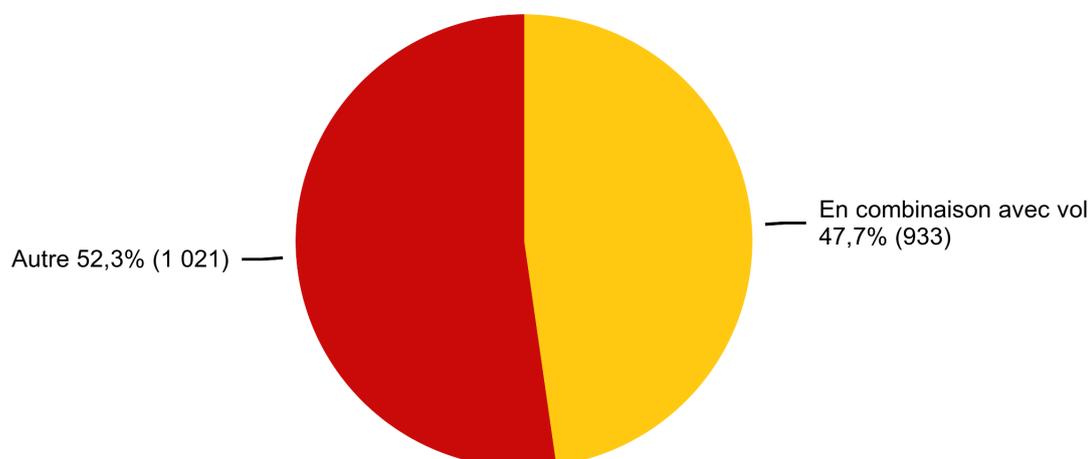
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

### 3.8 Dommages à la propriété

#### 3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

##### Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

**Figure 29:** Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

#### 3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

##### Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
<b>Total dommages à la propriété</b>	<b>2 031</b>	<b>22,5%</b>	<b>1 954</b>	<b>28,5%</b>	<b>-4%</b>
En combinaison avec vol	988	17,2%	933	27,1%	-6%
Vandalisme	—	—	—	—	—
Autre	1 043	27,5%	1 021	29,8%	-2%

© OFS, Neuchâtel 2021

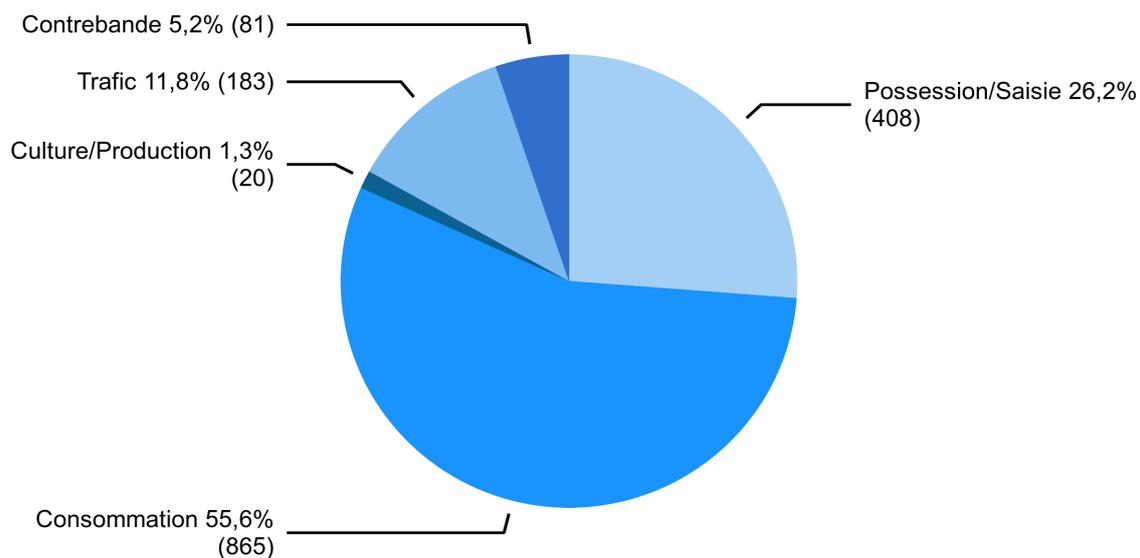
**Tableau 26:** Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

### 3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

#### 3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

##### Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

---



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

**Figure 30:** Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

### 3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

#### Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infrac-tions	Élucidations	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total infractions à la LStup</b>	<b>1 666</b>	<b>99,4%</b>	<b>1 558</b>	<b>99,9%</b>	<b>-6%</b>
<b>Total possession/saisie</b>	<b>522</b>	<b>99,2%</b>	<b>408</b>	<b>99,5%</b>	<b>-22%</b>
Possession/saisie contravention	–	–	18	94,4%	–
Possession/saisie délit	513	99,2%	383	99,7%	-25%
Possession/saisie crime	9	100,0%	7	100,0%	-22%
<b>Total consommation</b>	<b>810</b>	<b>99,9%</b>	<b>865</b>	<b>100,0%</b>	<b>7%</b>
<b>Total culture/production</b>	<b>17</b>	<b>100,0%</b>	<b>20</b>	<b>100,0%</b>	<b>18%</b>
Culture/production contravention	–	–	1	100,0%	–
Culture/production délit	14	100,0%	18	100,0%	29%
Culture/production crime	3	100,0%	1	100,0%	-67%
<b>Total trafic</b>	<b>203</b>	<b>99,5%</b>	<b>183</b>	<b>100,0%</b>	<b>-10%</b>
Trafic délit	146	99,3%	119	100,0%	-18%
Trafic crime	57	100,0%	64	100,0%	12%
<b>Total contrebande</b>	<b>114</b>	<b>96,5%</b>	<b>81</b>	<b>100,0%</b>	<b>-29%</b>
Importation, exportation, transit contravention	–	–	6	100,0%	–
Importation, exportation, transit délit	111	96,4%	70	100,0%	-37%
Importation, exportation, transit crime	3	100,0%	5	100,0%	67%
<b>Total autres infractions à la LStup</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>100,0%</b>	<b>–</b>
Autres infractions à la LStup contravention	–	–	1	100,0%	–
Autres infractions à la LStup délit	–	–	0	–	–

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 27:** Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

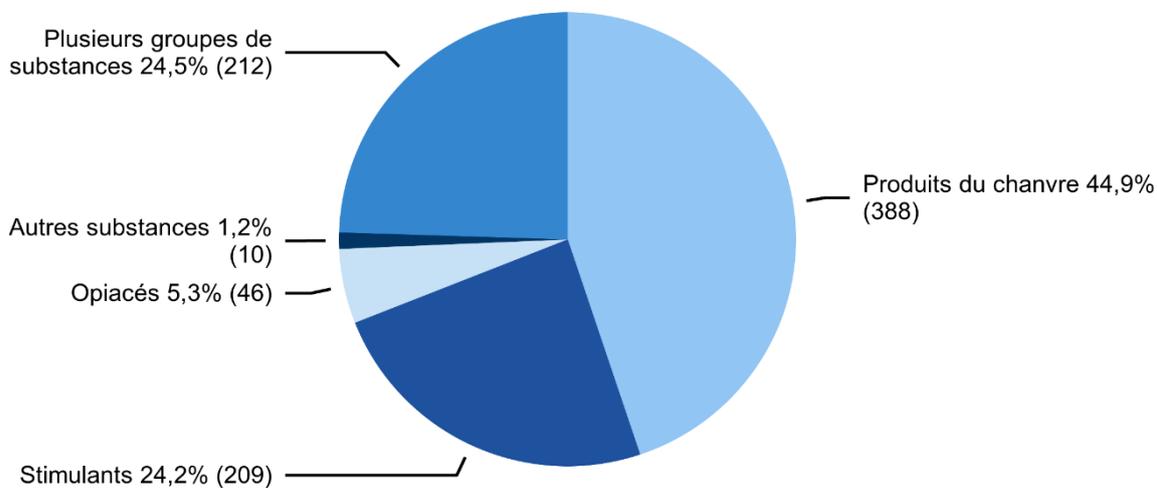
### 3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

#### 3.9.3.1 Consommation par substances

##### **Loi sur les stupéfiants: consommation par substances**

---



État de la base de données: 15.2.2021

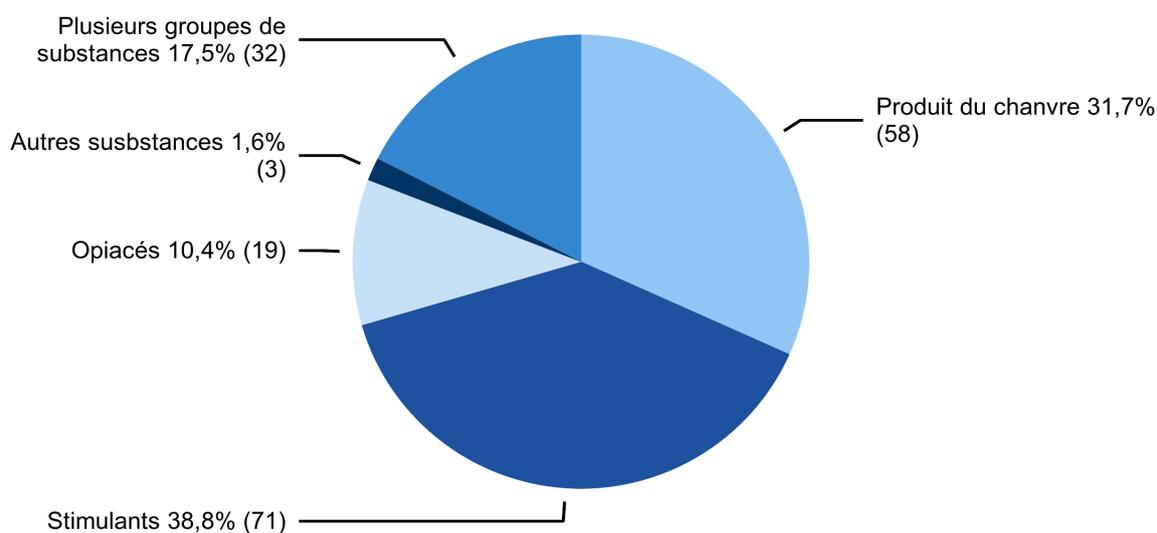
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

**Figure 31:** Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

### 3.9.3.2 Trafic par substances

#### Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

### 3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

#### 3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

##### Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	322	0	0	42	43	59	37	71	50	17	3	0
Étrangers	268	0	3	17	15	29	50	87	50	15	2	0
résidents	182	0	2	15	8	13	30	58	42	13	1	0
asile	10	0	0	0	1	2	2	5	0	0	0	0
autres	76	0	1	2	6	14	18	24	8	2	1	0
Suissesses	72	0	0	7	2	12	12	27	7	4	1	0
Étrangères	36	0	0	6	0	6	7	11	6	0	0	0
résidents	33	0	0	6	0	5	6	11	5	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	3	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

### 3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

#### Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	75	0	1	6	12	13	8	15	13	5	2	0
Étrangers	68	0	2	4	4	12	12	26	7	0	1	0
résidents	33	0	2	4	3	2	5	13	4	0	0	0
asile	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
autres	34	0	0	0	1	9	7	13	3	0	1	0
Suissesses	13	0	0	1	0	3	1	4	2	2	0	0
Étrangères	3	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0
résidents	3	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 29:** Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

### 3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

#### Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>69</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>81</b>
Suisses	44	7	0	0	0	0	51
Étrangers	25	3	2	0	0	0	30
résidents	22	3	1	0	0	0	26
asile	1	0	0	0	0	0	1
autres	2	0	1	0	0	0	3
<b>Total adultes</b>	<b>605</b>	<b>108</b>	<b>31</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>756</b>
Suisses	321	56	15	2	1	0	395
Étrangers	284	52	16	3	6	0	361
résidents	170	31	8	2	2	0	213
asile	12	1	0	0	0	0	13
autres	102	20	8	1	4	0	135

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 30:** Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

### 3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

#### Décès dus à la drogue: évolution

	2019	2020	Différence
Hommes	1	2	100%
Femmes	0	1	–
Adultes	1	3	200%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/esses	1	2	100%
Étrangers/ères	0	1	–
<b>Total décès dus à la drogue</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>200%</b>

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 31:** Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

### 3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

#### Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
<b>Produits de chanvre</b>					
Graines de cannabis	3	–	–	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	2	–	–	–	48
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	8	–	–	–	69
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	6	–	0,005	–	37
Haschisch	108	6	4,241	–	–
Huile de haschisch	–	–	–	–	–
Marijuana	140	7	10,650	–	21
Cannabinoïdes de synthèse	1	–	–	50	–
<b>Stimulants</b>					
Amphétamine	24	–	0,081	–	–
Crack	5	1	0,004	–	–
Ecstasy	31	1 179	0,094	–	–
Khat	1	–	7,950	–	–
Feuilles de coca	–	–	–	–	–
Cocaïne	73	2	0,588	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	48	43	0,466	–	–
Méphédron	–	–	–	–	–
MDPV	–	–	–	–	–
<b>Opiacés</b>					
Héroïne	55	4	0,490	–	–
Morphine-/héroïne-base	–	–	–	–	–
Opium	–	–	–	–	–
Méthadone	2	14	–	–	–
Autres produits de substitution	–	–	–	–	–
<b>Hallucinogènes</b>					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	4	29	0,018	–	25
LSD	6	70	–	–	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	–	–	–	–	–
<b>Autres substances</b>					
GHB/GBL	1	–	–	200	–
Autres substances stupéfiantes	17	206	0,099	500	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	17	1 574	0,002	75	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	–	–	–	–	–
Substances de coupage	–	–	–	–	–
Substance pas encore connue	–	–	–	–	–

© OFS, Neuchâtel 2021

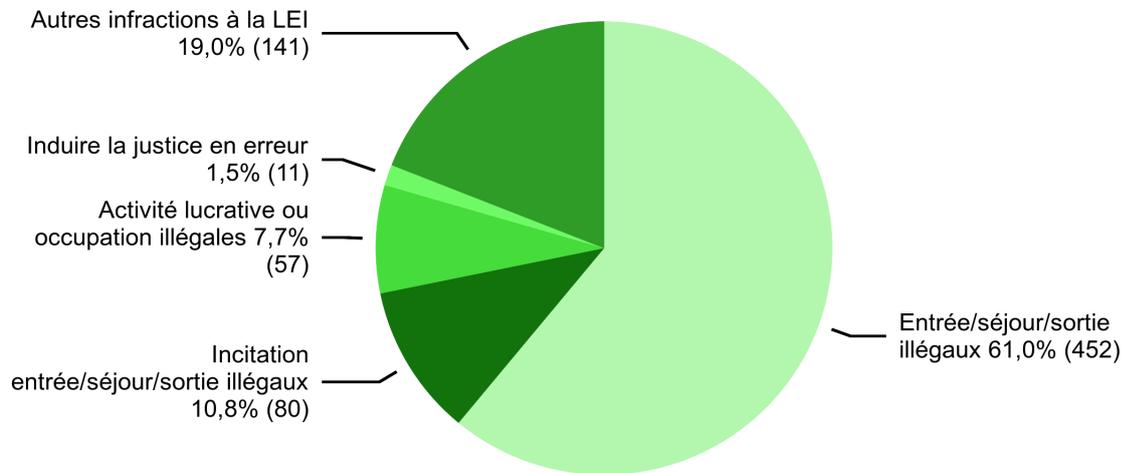
Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

### 3.10 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

#### 3.10.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

##### Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

---



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

**Figure 33:** Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

### 3.10.2 *Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions*

#### Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total général infractions à la LEI</b>	<b>552</b>	<b>100,0%</b>	<b>741</b>	<b>100,0%</b>	<b>34%</b>
<b>Total entrée/séjour/sortie illégaux</b>	<b>342</b>	<b>100,0%</b>	<b>452</b>	<b>100,0%</b>	<b>32%</b>
Entrée illégale (y.c. par négligence)	36	100,0%	44	100,0%	22%
Séjour illégal (y.c. par négligence)	306	100,0%	406	100,0%	33%
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	0	–	2	100,0%	–
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
<b>Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux</b>	<b>57</b>	<b>100,0%</b>	<b>80</b>	<b>100,0%</b>	<b>40%</b>
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	57	100,0%	78	100,0%	37%
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	–	1	100,0%	–
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	–	1	100,0%	–
<b>Total activité lucrative ou occupation illégaux</b>	<b>82</b>	<b>100,0%</b>	<b>57</b>	<b>100,0%</b>	<b>-30%</b>
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	65	100,0%	49	100,0%	-25%
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	0	–	3	100,0%	–
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	17	100,0%	5	100,0%	-71%
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
<b>Total induire la justice en erreur</b>	<b>3</b>	<b>100,0%</b>	<b>11</b>	<b>100,0%</b>	<b>267%</b>
Comportement frauduleux à l'égard des autorités	2	100,0%	10	100,0%	400%
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	1	100,0%	1	100,0%	0%
<b>Total autres infractions à la LEI</b>	<b>68</b>	<b>100,0%</b>	<b>141</b>	<b>100,0%</b>	<b>107%</b>
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	40	100,0%	108	100,0%	170%
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	25	100,0%	21	100,0%	-16%
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	2	100,0%	2	100,0%	0%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	1	100,0%	9	100,0%	800%
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	0	–	0	–	0%
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	0	–	1	100,0%	–
Autres infractions à la LEI	0	–	0	–	0%

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 33:** Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

## 4 Évolution

### 4.1 Tableaux

#### 4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Code pénal (CP)	14 462	15 596	13 374	11 747	10 270	11 365	11 325
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 815	1 836	1 998	2 068	1 842	1 666	1 558
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	622	402	539	432	424	552	741

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 34:** Infractions selon la loi

#### 4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

##### Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Total général du Code pénal</b>	<b>14 462</b>	<b>15 596</b>	<b>13 374</b>	<b>11 747</b>	<b>10 270</b>	<b>11 365</b>	<b>11 325</b>
<b>Total vie et intégrité corporelle</b>	<b>841</b>	<b>862</b>	<b>871</b>	<b>971</b>	<b>820</b>	<b>871</b>	<b>901</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	4	0	4	0	0	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	2	5	8	4	6	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	9	8	8	8	10	6
Lésions corporelles simples (Art. 123)	238	201	203	201	172	217	208
<b>Total patrimoine</b>	<b>9 968</b>	<b>10 562</b>	<b>8 841</b>	<b>7 720</b>	<b>6 740</b>	<b>7 557</b>	<b>7 569</b>
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	5 643	5 410	4 509	3 778	3 357	3 795	3 742
dont vol par effraction	1 491	1 442	963	894	671	744	637
dont vol à l'arrachée	42	36	41	29	29	33	77
Vol de véhicule (Art. 139)	704	909	789	773	542	703	601
Brigandage (Art. 140)	64	44	41	39	43	54	65
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 232	1 497	1 347	1 197	1 034	1 043	1 021
Escroquerie (Art. 146)	130	202	225	204	320	303	367
Extorsion et chantage (Art. 156)	17	12	15	17	17	22	36
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	64	55	47	33	48	114	132
<b>Total honneur, domaine secret ou privé</b>	<b>685</b>	<b>747</b>	<b>731</b>	<b>690</b>	<b>621</b>	<b>633</b>	<b>678</b>
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	109	83	107	95	105	79	97
<b>Total liberté</b>	<b>2 241</b>	<b>2 662</b>	<b>2 170</b>	<b>1 590</b>	<b>1 328</b>	<b>1 452</b>	<b>1 357</b>
Menaces (Art. 180)	520	507	464	96	89	96	98
Contrainte (Art. 181)	36	37	81	98	74	55	71
Traite d'êtres humains (Art. 182)	1	1	0	1	2	3	1
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	2	9	9	16	21	17	12
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	112	98	93	111	114	142	121
<b>Total intégrité sexuelle</b>	<b>193</b>	<b>191</b>	<b>198</b>	<b>194</b>	<b>219</b>	<b>207</b>	<b>225</b>
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	68	61	47	48	69	60	57
Viol (Art. 190)	15	16	15	16	26	36	30
Exhibitionnisme (Art. 194)	7	9	6	3	3	9	8
Pornographie (Art. 197)	26	23	34	35	31	29	37
<b>Total danger collectif</b>	<b>75</b>	<b>74</b>	<b>65</b>	<b>50</b>	<b>49</b>	<b>50</b>	<b>66</b>
Incendie intentionnel (Art. 221)	36	37	24	14	15	14	19
<b>Total autorité publique</b>	<b>109</b>	<b>129</b>	<b>124</b>	<b>119</b>	<b>115</b>	<b>131</b>	<b>150</b>
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	56	72	73	79	56	69	75
<b>Total administration de la justice</b>	<b>111</b>	<b>127</b>	<b>131</b>	<b>129</b>	<b>122</b>	<b>152</b>	<b>129</b>
Blanchiment d'argent (Art. 305 <sup>bis</sup> )	25	8	31	23	36	45	43
Autres Code pénal	239	242	243	284	256	312	250

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

#### 4.1.3 Code pénal: infractions par région

##### Code pénal: infractions par région

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Région Littoral	8 555	9 357	8 056	6 614	6 200	6 950	7 015
Région Montagnes	4 115	4 511	4 051	4 068	2 953	3 426	3 394
Région Val-de-Ruz	755	717	574	559	617	590	485
Région Val-de-Travers	1 037	1 011	693	506	500	399	431

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 36:** Code pénal: infractions par région

#### 4.1.4 Code pénal: infractions par commune

##### Code pénal: infractions par commune

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Neuchâtel	4 741	5 300	4 380	3 782	3 515	4 132	4 131
La Chaux-de-Fonds	3 384	3 655	3 248	3 252	2 290	2 790	2 743
Boudry	253	362	364	294	388	355	532
Le Locle	583	686	645	641	519	488	490
Val-de-Ruz	742	685	568	551	594	581	465
La Tène	532	601	409	402	387	425	437
Val-de-Travers	924	918	613	462	476	363	398
Milvignes	501	655	557	427	386	362	396
La Grande Béroche	496	421	394	301	294	310	296
Peseux	384	472	376	320	263	274	288
Le Landeron	326	288	335	250	275	224	233
Saint-Blaise	333	295	266	187	144	255	160
Corcelles-Cormondrèche	227	274	216	206	86	141	138
Cortailod	164	241	268	104	139	147	138
Hauterive (NE)	226	166	181	107	98	102	120
Cressier (NE)	150	87	109	61	101	89	45
Cornaux	132	86	125	73	57	63	38
Les Ponts-de-Martel	42	41	39	32	32	23	35
Rochefort	48	60	49	65	49	43	35
Les Brenets	42	30	42	42	45	32	34
La Brévine	20	27	36	34	15	19	33
Lignières	32	46	21	27	11	22	25
Valangin	13	32	6	8	23	9	20
La Sagne	17	41	11	25	17	17	19
Les Verrières	70	53	54	26	9	17	17
La Côte-aux-Fées	43	40	26	18	15	19	16
Brot-Plamboz	9	2	6	9	9	4	15
Le Cerneux-Péquignot	0	9	17	13	10	22	13
La Chaux-du-Milieu	7	10	3	4	5	20	7
Les Planchettes	11	10	4	16	11	11	5
Enges	10	3	6	8	7	6	3

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 37:** Code pénal: infractions par commune

#### 4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

##### Infractions à la loi sur les stupéfiants<sup>3</sup>

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Total infractions à la LStup</b>	<b>1 815</b>	<b>1 836</b>	<b>1 998</b>	<b>2 068</b>	<b>1 842</b>	<b>1 666</b>	<b>1 558</b>
<b>Total possession/saisie</b>	<b>661</b>	<b>689</b>	<b>723</b>	<b>744</b>	<b>590</b>	<b>522</b>	<b>408</b>
Possession/saisie contravention	–	–	–	–	–	–	18
Possession/saisie délit	645	681	710	731	572	513	383
Possession/saisie crime	16	8	13	13	18	9	7
<b>Total consommation</b>	<b>773</b>	<b>797</b>	<b>942</b>	<b>968</b>	<b>906</b>	<b>810</b>	<b>865</b>
<b>Total culture/production</b>	<b>54</b>	<b>46</b>	<b>34</b>	<b>55</b>	<b>29</b>	<b>17</b>	<b>20</b>
Culture/production contravention	–	–	–	–	–	–	1
Culture/production délit	53	44	32	50	29	14	18
Culture/production crime	1	2	2	5	0	3	1
<b>Total trafic</b>	<b>291</b>	<b>222</b>	<b>245</b>	<b>240</b>	<b>206</b>	<b>203</b>	<b>183</b>
Trafic délit	228	182	186	168	147	146	119
Trafic crime	63	40	59	72	59	57	64
<b>Total contrebande</b>	<b>36</b>	<b>82</b>	<b>54</b>	<b>61</b>	<b>111</b>	<b>114</b>	<b>81</b>
Importation, exportation, transit contravention	–	–	–	–	–	–	6
Importation, exportation, transit délit	27	81	51	48	101	111	70
Importation, exportation, transit crime	9	1	3	13	10	3	5
<b>Total autres infractions à la LStup</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>
Autres infractions à la LStup contravention	–	–	–	–	–	–	1
Autres infractions à la LStup délit	–	–	–	–	–	–	0

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 38:** Infractions à la loi sur les stupéfiants

#### 4.1.6 Loi sur les stupéfiants: infractions par région

##### Loi sur les stupéfiants: infractions par région

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Région Montagnes	792	600	699	872	784	788	801
Région Littoral	822	1 010	1 046	928	836	716	585
Région Val-de-Travers	131	128	139	115	94	85	102
Région Val-de-Ruz	70	98	114	153	128	77	70

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 39:** Loi sur les stupéfiants: infractions par région

<sup>3</sup> Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup depuis août 2019. Ce tableau a reçu une extension pour cette raison.

#### 4.1.7 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

##### Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
La Chaux-de-Fonds	624	509	565	725	578	560	617
Neuchâtel	550	649	676	564	478	461	332
Le Locle	148	79	120	128	189	190	148
Val-de-Travers	114	110	120	101	72	54	73
Val-de-Ruz	64	98	101	152	127	72	65
Boudry	20	56	64	61	35	38	37
Milvignes	41	46	41	45	68	39	35
Peseux	26	32	18	43	52	23	34
La Tène	14	21	36	26	28	25	33
Les Verrières	9	9	9	9	14	31	25
La Grande Béroche	30	42	68	44	53	42	24
Le Landeron	38	36	44	50	16	12	20
Les Brenets	5	3	6	5	8	22	16
Saint-Blaise	13	24	21	24	20	16	15
Hauterive (NE)	13	21	16	3	10	7	14
Les Ponts-de-Martel	9	3	0	0	6	2	12
Corcelles-Cormondrèche	12	23	15	23	27	16	11
Cornaux	7	9	5	7	8	11	11
Cortailod	43	13	27	24	20	19	7
Rochefort	3	12	2	7	5	2	6
Cressier (NE)	9	21	11	2	11	4	5
Valangin	6	0	13	1	1	5	5
La Côte-aux-Fées	8	9	10	5	8	0	4
La Sagne	3	3	0	5	1	4	4
Le Cerneux-Péquignot	2	0	0	1	1	0	4
Lignières	3	4	2	2	5	1	1
Brot-Plamboz	1	0	1	1	1	0	0
Enges	0	1	0	3	0	0	0
La Brévine	0	1	5	4	0	1	0
La Chaux-du-Milieu	0	0	2	3	0	0	0
Les Planchettes	0	2	0	0	0	9	0

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 40:** Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

#### 4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

##### Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration<sup>4</sup>

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Total général infractions à la LEI</b>	<b>622</b>	<b>402</b>	<b>539</b>	<b>432</b>	<b>424</b>	<b>552</b>	<b>741</b>
<b>Total entrée/séjour/sortie illégaux</b>	<b>451</b>	<b>304</b>	<b>335</b>	<b>291</b>	<b>266</b>	<b>342</b>	<b>452</b>
Entrée illégale (y.c. par négligence)	47	21	14	33	30	36	44
Séjour illégal (y.c. par négligence)	402	283	321	258	231	306	406
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	2	0	0	0	5	0	2
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux</b>	<b>69</b>	<b>33</b>	<b>63</b>	<b>56</b>	<b>50</b>	<b>57</b>	<b>80</b>
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	69	33	63	56	50	57	78
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	0	0	0	0	0	1
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	0	0	0	0	0	1
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	0	0	0	–	–
<b>Total activité lucrative ou occupation illégaux</b>	<b>66</b>	<b>41</b>	<b>97</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>82</b>	<b>57</b>
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	45	28	72	32	41	65	49
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	0	0	0	0	0	0	3
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	21	13	25	22	13	17	5
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total induire la justice en erreur</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
Comportement frauduleux à l'égard des autorités	7	2	3	2	4	2	10
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	3	4	1	2	6	1	1
<b>Total autres infractions à la LEI</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>40</b>	<b>27</b>	<b>44</b>	<b>68</b>	<b>141</b>
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	16	15	33	16	31	40	108
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	4	0	3	8	6	25	21
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	6	3	4	3	7	2	2
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	1	9
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	–	–	–	–	–	0	0
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	–	–	–	–	–	0	0
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	–	–	–	–	–	0	0
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	–	–	–	–	–	0	1
Autres infractions à la LEI	0	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 41:** Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

<sup>4</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé.

#### 4.1.9 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par région

##### Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par région

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Région Montagnes	320	137	211	229	242	301	375
Région Littoral	240	232	297	173	154	188	297
Région Val-de-Travers	32	26	14	14	14	30	40
Région Val-de-Ruz	30	7	17	16	14	33	29

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 42:** Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par région

#### 4.1.10 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

##### Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
La Chaux-de-Fonds	283	118	166	199	194	240	289
Neuchâtel	192	185	243	119	117	145	205
Le Locle	29	14	38	22	42	49	68
Val-de-Travers	26	23	10	6	12	21	32
Val-de-Ruz	27	6	17	16	14	33	27
Boudry	5	2	6	11	5	5	25
Milvignes	6	8	4	7	12	7	17
La Tène	3	18	3	8	7	8	13
Les Brenets	4	2	5	8	4	5	12
Saint-Blaise	6	2	7	1	0	7	9
Les Verrières	6	3	4	8	2	9	8
Peseux	11	7	7	12	6	4	8
Corcelles-Cormondrèche	3	0	0	1	4	2	7
Cortailod	0	2	2	6	1	3	5
La Grande Béroche	1	3	8	2	0	0	5
Hauterive (NE)	1	4	13	3	0	1	2
La Sagne	3	0	0	0	0	0	2
Le Cerneux-Péquignot	0	0	0	0	0	0	2
Valangin	3	1	0	0	0	0	2
Brot-Plamboz	0	0	0	0	0	0	1
Les Ponts-de-Martel	1	0	0	0	2	5	1
Rochefort	3	0	2	0	1	3	1
Cornaux	5	0	0	1	0	0	0
Cressier (NE)	0	1	1	0	0	0	0
Enges	0	0	0	1	0	0	0
La Brévine	0	0	0	0	0	2	0
La Chaux-du-Milieu	0	0	0	0	0	0	0
La Côte-aux-Fées	0	0	0	0	0	0	0
Le Landeron	4	0	1	1	1	3	0
Les Planchettes	0	3	2	0	0	0	0
Lignières	0	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 43:** Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

#### 4.1.11 *Infractions de violence*

##### Infractions de violence

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Total infractions de violence</b>	<b>1 527</b>	<b>1 515</b>	<b>1 508</b>	<b>1 254</b>	<b>1 090</b>	<b>1 136</b>	<b>1 217</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>21</b>	<b>31</b>	<b>28</b>	<b>36</b>	<b>38</b>	<b>52</b>	<b>37</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	1	6	5	12	4	6	1
Homicides avec arme à feu	0	1	0	2	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	1	1	2	7	3	3	1
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	0	4	2	3	1	2	0
Homicides autre instrument	0	0	1	0	0	1	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	9	8	8	8	10	6
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	2	6	0	2	1	0	2
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	1	0	2	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	3	3	7	6	5	9	4
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	1	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	15	16	15	16	26	36	30
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)</b>	<b>969</b>	<b>965</b>	<b>1 001</b>	<b>1 105</b>	<b>946</b>	<b>966</b>	<b>1 046</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	238	201	203	201	172	217	208
Voies de fait (Art. 126)	518	510	532	572	486	468	508
Participation à rixe (Art. 133) <sup>5</sup>	7	25	23	35	13	11	26
<i>Nombre d'affaires</i>	2	6	6	8	3	2	5
Participation à agression (Art. 134) <sup>5</sup>	21	47	23	42	49	53	56
<i>Nombre d'affaires</i>	11	18	7	17	22	23	22
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	64	44	41	39	43	54	65
Contrainte (Art. 181)	36	37	81	98	74	55	71
Mariage forcé (Art. 181a)	0	1	0	0	0	1	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	2	9	9	16	21	17	12
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	27	19	16	23	32	21	25
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	56	72	73	79	56	69	75
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>537</b>	<b>519</b>	<b>479</b>	<b>113</b>	<b>106</b>	<b>118</b>	<b>134</b>
Menaces (Art. 180)	520	507	464	96	89	96	98
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	17	12	15	17	17	22	36

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 44:** Infractions de violence

<sup>5</sup> Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

#### 4.1.12 *Infractions de violence domestique*

##### Infractions de violences domestiques

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Total infractions de violences domestiques</b>	<b>785</b>	<b>920</b>	<b>925</b>	<b>779</b>	<b>625</b>	<b>635</b>	<b>628</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	4	0	2	0	0	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	1	3	7	1	4	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	1	0	2	1	0	1	1
Lésions corporelles simples (Art. 123)	50	57	54	55	40	53	49
Voies de fait (Art. 126)	245	244	253	256	199	197	208
Mise en danger vie (Art. 129)	1	11	12	17	11	9	12
Injure (Art. 177)	196	248	228	229	178	195	176
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 <sup>septies</sup> )	27	43	53	37	37	36	24
Menaces (Art. 180)	190	224	200	27	24	27	26
Contrainte (Art. 181)	18	20	51	59	40	20	36
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	1	4	6	13	8	10	6
Actes sexuels enfant (Art. 187)	16	23	17	21	27	22	25
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0	0	0	1
Contrainte sexuelle (Art. 189)	6	7	8	10	11	10	15
Viol (Art. 190)	3	4	4	9	14	22	15
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	1	2	1	3	4	4
Autres articles du CP <sup>6</sup>	30	29	32	35	32	25	30

© OFS, Neuchâtel 2021

**Tableau 45:** Infractions de violences domestiques

<sup>6</sup> Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260<sup>bis</sup> CP).

#### 4.1.13 Infractions contre le patrimoine

##### Infractions contre le patrimoine

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Total patrimoine</b>	<b>9 968</b>	<b>10 562</b>	<b>8 841</b>	<b>7 720</b>	<b>6 740</b>	<b>7 557</b>	<b>7 569</b>
Appropr. illégitime (Art. 137)	179	216	176	177	176	200	194
Abus de confiance (Art. 138)	98	86	86	75	72	59	60
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	5 643	5 410	4 509	3 778	3 357	3 795	3 742
Vol de véhicule (Art. 139)	704	909	789	773	542	703	601
Brigandage (Art. 140)	64	44	41	39	43	54	65
Soustraction de chose (Art. 141)	4	1	2	1	3	5	4
Soustraction de données (Art. 143)	19	15	29	14	8	17	15
Accès indu sys. info (Art. 143 <sup>bis</sup> )	10	11	11	18	23	18	15
Dom. à la propriété (Art. 144)	1 232	1 497	1 347	1 197	1 034	1 043	1 021
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 565	1 862	1 364	1 243	902	988	933
Escroquerie (Art. 146)	130	202	225	204	320	303	367
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	94	122	86	57	97	130	208
Filouterie d'auberge (Art. 149)	17	22	11	6	18	10	5
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	17	22	23	14	17	14	29
Extorsion et chantage (Art. 156)	17	12	15	17	17	22	36
Gestion déloyale (Art. 158)	7	4	9	3	3	7	7
Détournement de salaire (Art. 159)	3	1	6	3	3	5	10
Recel (Art. 160)	90	59	54	55	46	52	103
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	2	5	1	0	7	6	12
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	19	7	10	5	20	74	92
Autres infractions contre le patrimoine	54	55	47	41	32	52	50

© OFS, Neuchâtel 2021

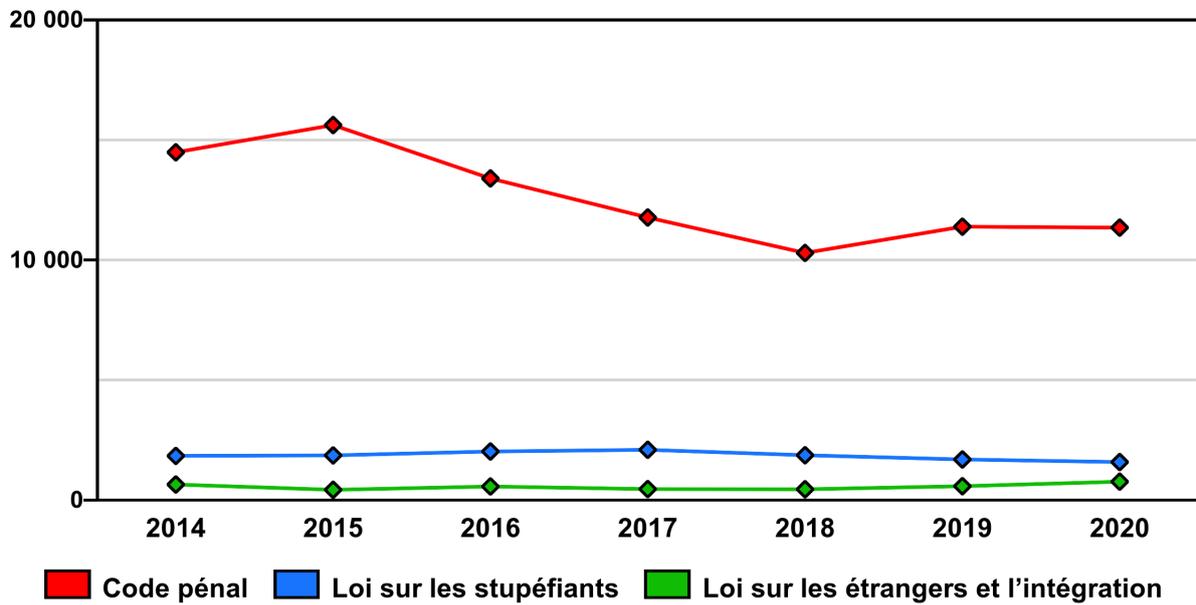
**Tableau 46:** Infractions contre le patrimoine

## 4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

### 4.2.1 Infractions selon la loi

#### Infractions selon la loi



État de la base de données: 15.2.2021

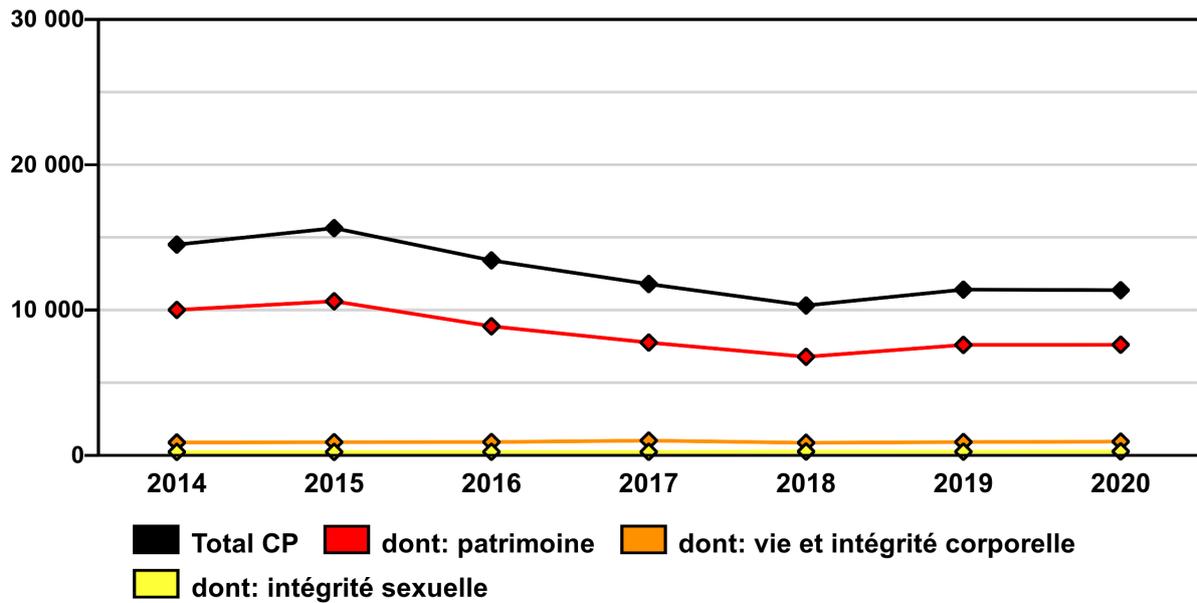
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 34: Infractions selon la loi

#### 4.2.2 Code pénal: sélection de titres

##### Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 15.2.2021

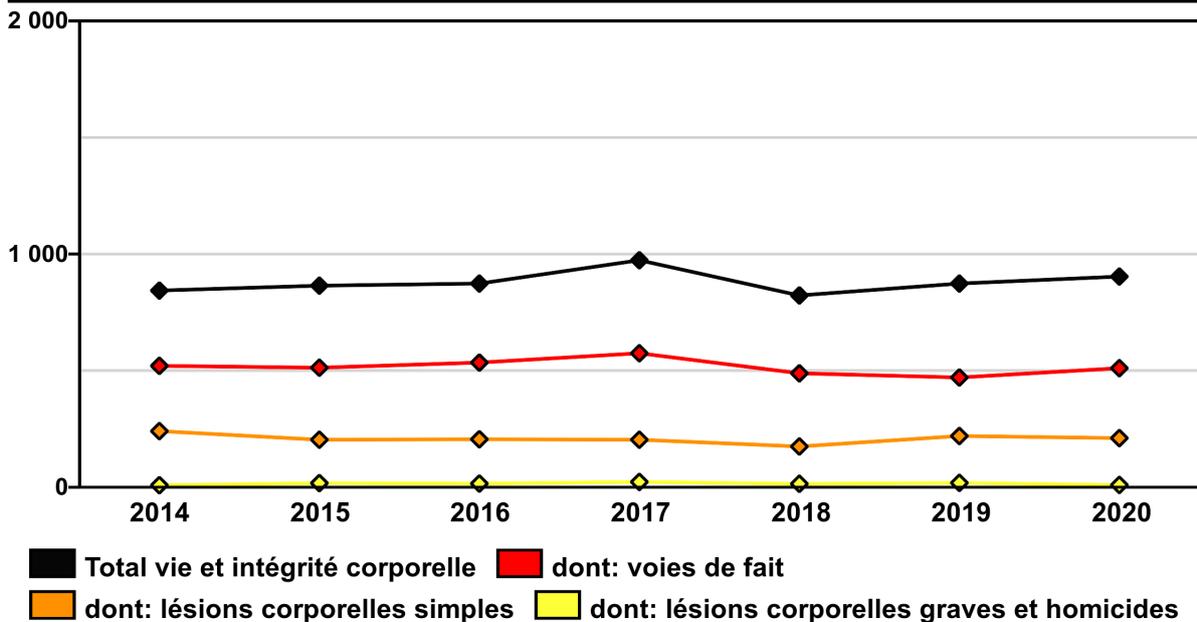
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 35: Code pénal: sélection de titres

#### 4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

##### Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 15.2.2021

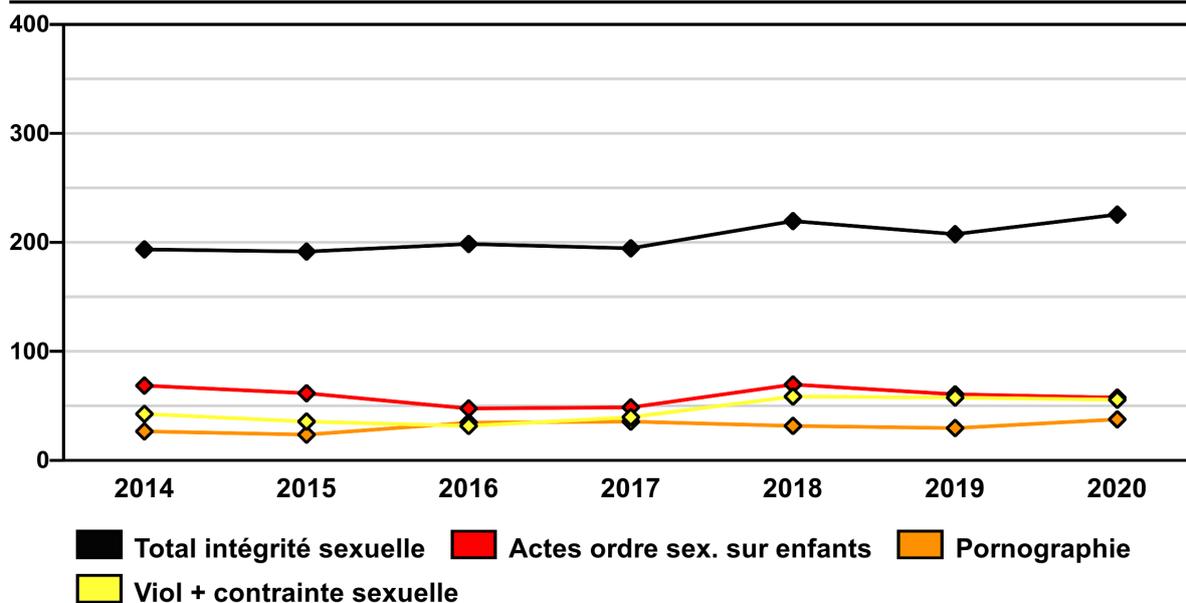
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

#### 4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

##### Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 15.2.2021

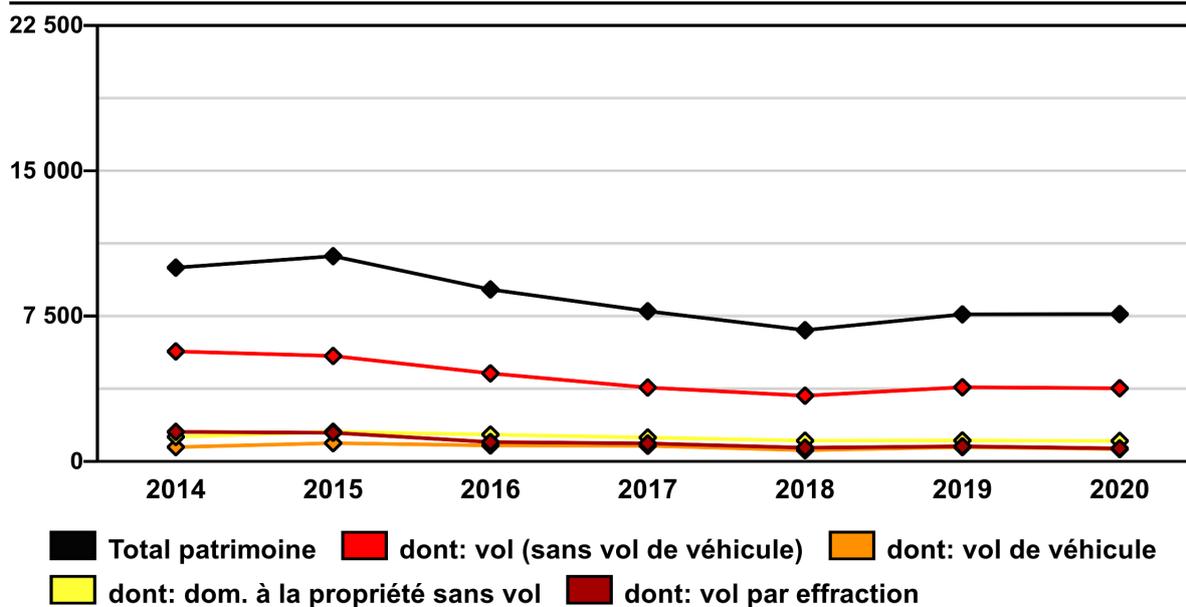
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle

#### 4.2.5 Infractions contre le patrimoine

##### Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 15.2.2021

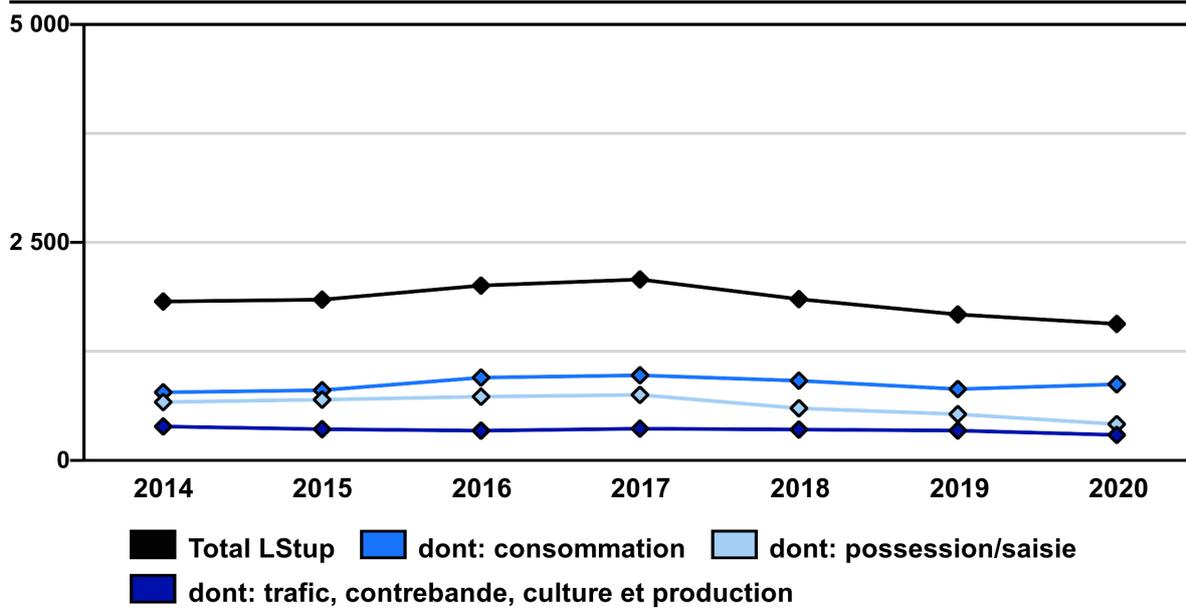
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 38: Infractions contre le patrimoine

#### 4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants

##### Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants

## 5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

### 5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2019	2020	Différence
<b>Total incendies</b>	<b>30</b>	<b>22</b>	<b>-27%</b>
dont cause inconnue	9	2	-78%
dont cause technique	21	20	-5%
dont cause naturelle	0	0	0%
<b>Total incendies de véhicule</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Total explosions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Total décès extraordinaires</b>	<b>92</b>	<b>97</b>	<b>5%</b>
dont cause naturelle	83	82	-1%
dont autre cause	9	14	56%
<b>Total suicides</b>	<b>85</b>	<b>67</b>	<b>-21%</b>
dont par arme à feu	5	2	-60%
dont par pendaison	7	11	57%
dont par noyade	1	0	-100%
dont par inhalation de gaz	0	1	–
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	6	1	-83%
dont par collision	1	3	200%
dont par précipitation dans le vide	6	12	100%
dont par arme blanche	0	1	–
dont par étouffement	1	0	-100%
dont par immolation (par le feu)	0	0	0%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	58	36	-38%
dont par électrocution	0	0	0%
dont par autres modalités/modalités inconnues	0	0	0%
<b>Total tentatives de suicide</b>	<b>58</b>	<b>41</b>	<b>-29%</b>
<b>Total accidents (sans LCR)</b>	<b>90</b>	<b>95</b>	<b>6%</b>
dont de travail	72	60	-17%
dont de sport ou loisir	11	20	82%
dont noyade ou accident de plongée	5	5	0%
dont de montagne	0	0	0%
dont d'avion/aérien	0	0	0%
dont de navigation	0	0	0%
dont de chemin de fer (y.c. de téléphérique et funiculaire)	0	2	–
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	0	0	0%
dont autres accidents	2	0	-100%
<b>Total personnes disparues</b>	<b>568</b>	<b>543</b>	<b>-4%</b>
dont disparue	34	32	-6%
dont évadée	27	31	15%
dont en fuite	507	480	-5%
<b>Total interventions dans la sphère privée</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

## 6 Glossaire méthodologique

### 6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEI et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

### 6.2 Définitions

#### 6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

#### 6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

#### 6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

#### 6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

#### 6.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

### 6.2.6 Etat des communes

Dans le présent rapport, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 18 octobre 2020. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

## 6.3 Principes d'exploitation des données

### 6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

### 6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

### 6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

## 6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

### 6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

### 6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

#### Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

#### Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

#### **6.4.3 Graphiques**

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

## 7 Index des tableaux

Tableau 1: Éucidations et évolution des infractions selon la loi .....	9
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	11
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par région .....	14
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	15
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par région .....	17
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune .....	18
Tableau 7: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par région .....	20
Tableau 8: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune .....	21
Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe .....	22
Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour .....	25
Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour .....	26
Tableau 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour .....	26
Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu .....	27
Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	27
Tableau 15: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu .....	28
Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	28
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions .....	30
Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité .....	33
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe .....	34
Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions.....	36
Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions .....	38
Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions .....	41
Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions .....	42
Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions .....	43
Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions .....	46
Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions.....	47
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions .....	49
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus....	51
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	52
Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile... ..	52
Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution .....	53
Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances .....	54
Tableau 33: Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions .....	56
Tableau 34: Infractions selon la loi .....	57
Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	58
Tableau 36: Code pénal: infractions par région .....	59
Tableau 37: Code pénal: infractions par commune.....	60
Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants .....	61
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par région .....	61
Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune .....	62
Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration .....	63
Tableau 42: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par région .....	64
Tableau 43: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune .....	65
Tableau 44: Infractions de violence .....	66
Tableau 45: Infractions de violences domestiques .....	67
Tableau 46: Infractions contre le patrimoine .....	68
Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements .....	73

## 8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi .....	8
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal .....	10
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes) .....	12
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par région .....	13
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune .....	14
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région .....	16
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune .....	17
Figure 8: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par région .....	19
Figure 9: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune .....	20
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe .....	22
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe .....	23
Figure 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe .....	23
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour) .....	24
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence .....	29
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé .....	31
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées .....	31
Figure 17: Homicides (Art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives .....	32
Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument .....	32
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction .....	35
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu .....	37
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction .....	38
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit .....	39
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction .....	40
Figure 24: Brigandage selon l'instrument .....	42
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol .....	43
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé .....	44
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées .....	45
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule .....	46
Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte .....	47
Figure 30: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction .....	48
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances .....	50
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances .....	51
Figure 33: Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction .....	55
Figure 34: Infractions selon la loi .....	69
Figure 35: Code pénal: sélection de titres .....	70
Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle .....	70
Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle .....	71
Figure 38: Infractions contre le patrimoine .....	71
Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants .....	72